

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 24 avril 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-023

Approbation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 17/04/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Jean-Marie GUILLOY	Patrice AYBAR
Christine AURICHE	Chantal BORNAREL	Ludovic ROBERT
Georges GUARDIA	Vincenzo ROMANO (Heure d'arrivée 18h34)	
Bernard CONTON	Elizabeth MOLINA	
Adrien MOGLIA	Emmanuel LEHMANN	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Louis REVARDY (Heure d'arrivée 18h35)	
Marie-Antoinette TAULERE	Robert STEFAN	
Pierre CAMPA	Marie-Claire NATIVEL	

Étaient représentés :

Corine BORDES	a donné pouvoir à	Elizabeth MOLINA
Marjorie POHYLSKI	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Jean LOPEZ	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Était absente : Mme Jennifer FERNANDES, excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CONTON

Nombre de membres présents :	20	Nombre de procurations :	6	Nombre d'absent :	1	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire expose que :

La nouvelle politique territoriale régionale sur la période 2022-2028 a vocation à traduire au niveau de chaque Territoire de Projet, l'ambition collective de :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

.../...

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Séance du 24 avril 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-023

Approbation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

.../...

Pour ce faire, le Pays Pyrénées Méditerranée est en charge de coordonner l'élaboration du nouveau Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui constitue un outil de dialogue privilégié avec la Région. Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue « la feuille de route stratégique » partagée.

Ce contrat a ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional,
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

Procédure d'approbation du CTO Pays Pyrénées Méditerranée :

- Validation du projet CTO par le Comité de Pilotage CTO le 20 mars 2023
- Approbation par les EPCI du Pays Pyrénées Méditerranée avant le 14 avril 2023 (CCACVI le 07/04/2023)
- Adoption du CTO Pyrénées Méditerranée par la Commission Permanente de la Région le 20 avril 2023

Au vu de ce qui précède, la Commune est appelée à se prononcer sur le CTO Pyrénées Méditerranée tel qu'annexé.

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, tel qu'entériné précédemment par les partenaires précités ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE-DESSUS.

Le Secrétaire de séance,

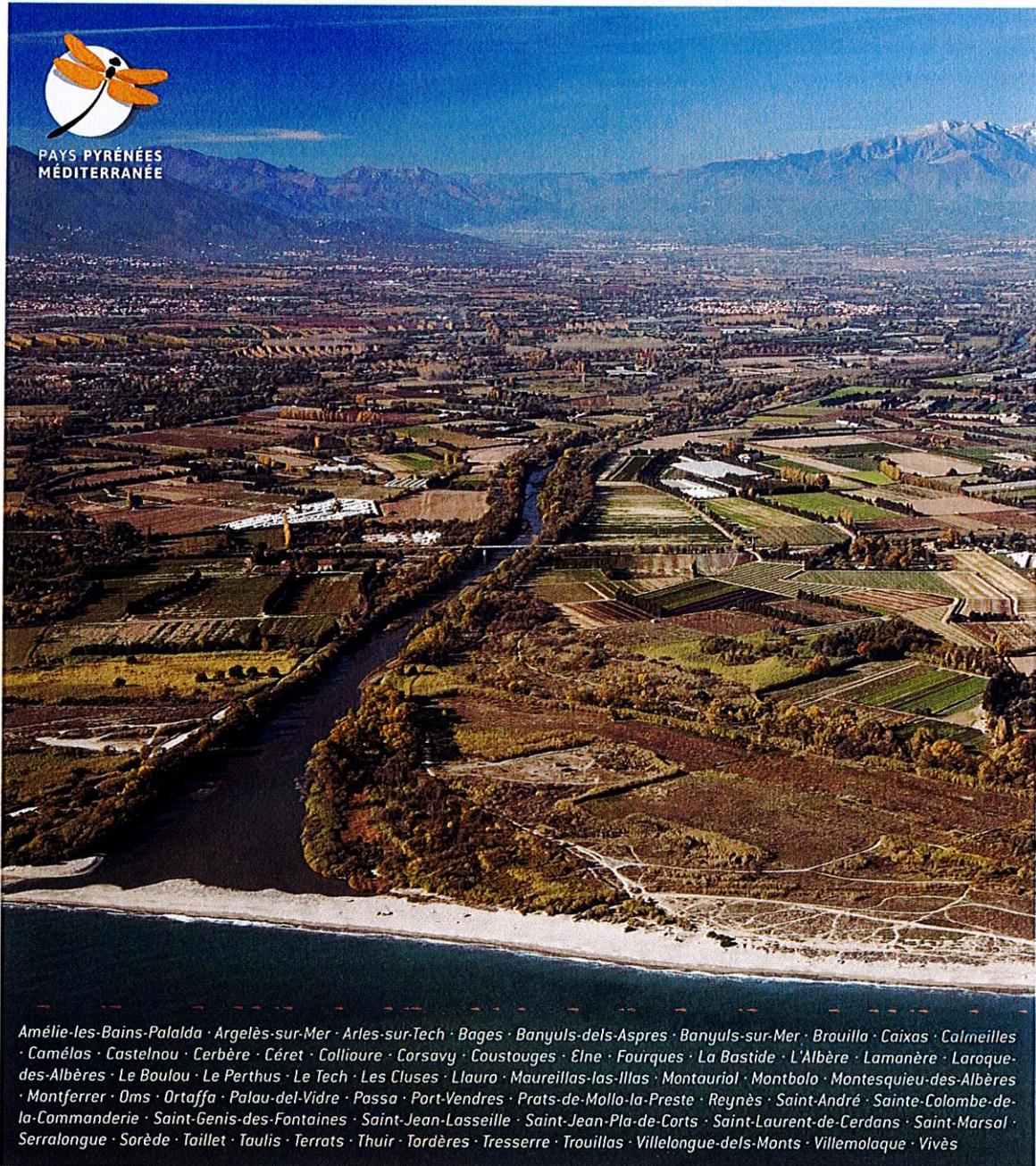


Pour copie conforme,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
avec le Pays Pyrénées Méditerranée**



SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 : OBJET.....	5
ARTICLE 2 : DUREE.....	5
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE	6
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	27
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	36
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE	44
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	53
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	53
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	54
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	54
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE.....	55
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	56
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION	57
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....	58
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	58

DOCUMENT DE TRAVAIL :

Le Pays Pyrénées Méditerranée, représenté par sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales représenté par sa Présidente,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, représentée par son Président

La Communauté de communes des Aspres, représentée par son Président

La Communauté de communes du Haut Vallespir, représentée par son Président

La Communauté de communes du Vallespir, représentée par son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération du Bureau du Pays Pyrénées Méditerranée en date du 16/03/2023

Vu la délibération du Conseil Départemental de xxx n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Aspres n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Haut Vallespir n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Vallespir en date du xxx

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2022-2028 du Pays Pyrénées

Accusé de réception en préfecture
Méditerranée
085210000114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Focus sur le bilan du CTOPM 2018-2021

Sur la période 2018-2021, le Contrat Territorial Occitanie a permis de financer des projets pour agir face à 4 enjeux :

- Maintenir l'attractivité du territoire et améliorer les services d'accueil dans le cadre d'une démarche équilibrée et durable
- Engager le territoire dans une démarche ambitieuse de transition écologique et énergétique
- Accompagner un développement économique durable, diversifié et équilibré sur le territoire
- Construire et renforcer les équilibres intra et extra territoriaux du Pays équilibrés et durables.

155 projets structurants ont été soutenus entre 2018 et 2021, ce qui a représenté environ 77 millions d'euros d'investissement sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, avec 9,75 de subventions du Conseil Régional Occitanie.

Le Contrat Territorial Occitanie a permis de financer une partie de l'ingénierie du Pays tout comme des projets innovants en termes de transition écologique et énergétique, de développement culturel ou encore d'outils et de services numériques.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée. Les signataires du contrat sont : le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, les Communautés de communes ; Albères Côte Vermeille Illibéris, les Aspres, le Haut Vallespir et le Vallespir ; le Département des Pyrénées-Orientales et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités du Pays Pyrénées Méditerranée sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés-2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

ARTICLE 2 : DUREE

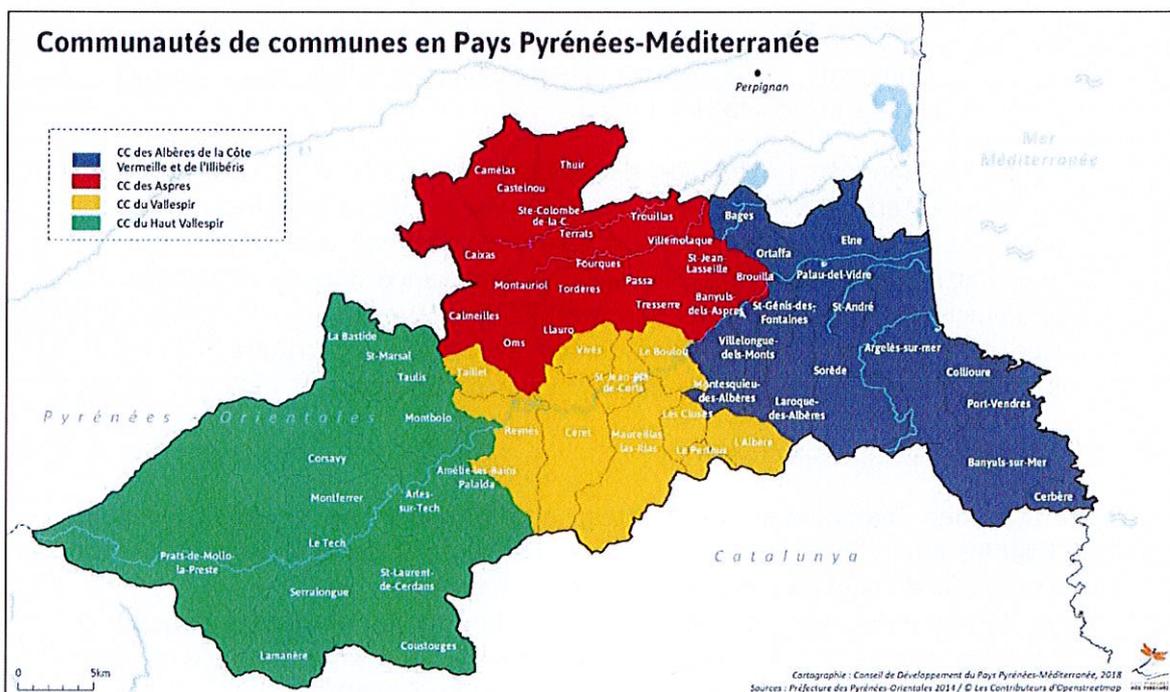
Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et s'achèvera le 31 décembre 2028.

1- Pays Pyrénées Méditerranée : un projet de territoire pour accélérer la transition écologique

Situé dans le département des Pyrénées-Orientales, le Pays Pyrénées Méditerranée s'étend sur 1150 km² pour 109 771 habitant·es, soit une densité de population de 94 habitant·es par km².

Le Pays Pyrénées Méditerranée comprend **58 communes regroupées en 4 communautés de communes** (cf. carte ci-dessous).

Il s'appuie sur l'ouverture sur la Catalogne Sud que lui offre la frontière partagée sur plus de 120 km avec l'Espagne.



Territoire de contrastes et délicat à catégoriser car au carrefour de dynamiques diverses (rural / périurbain / littoral / montagne / frontalier...), le Pays Pyrénées Méditerranée trouve sa logique dans :

- Son organisation physique, le long de la **vallée du fleuve Tech**,
- Sa structuration, le territoire étant bien maillé et présentant des **bassins de vie équilibrés**,
- Son identité, construite autour de la **communauté de culture catalane**.

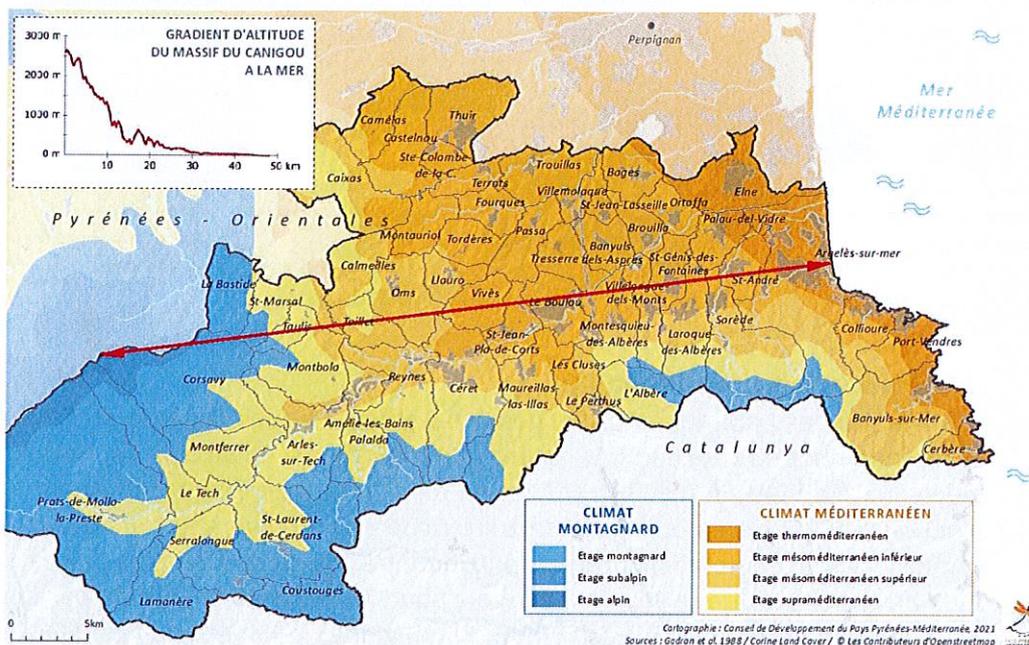
Le Pays Pyrénées Méditerranée est un territoire fonctionnel avec de nombreuses diversités - sources parfois d'inégalités - où l'ambition est de **poursuivre le rééquilibrage territorial et l'amélioration de la qualité de vie par une solidarité et une coopération intra et extra territoriale, une démarche d'expérimentation et d'innovation, et le respect des ressources locales**. Cette vision est à mettre en parallèle avec le phénomène d'exode urbain, exacerbé par la crise sanitaire actuelle.

Notre territoire doit s'emparer de ce phénomène pour **créer des opportunités tout en conciliant la gestion durable de ses ressources** et se placer dans la logique régionale du rééquilibrage territorial.

Notre territoire possède des atouts de production, de tourisme, de culture, de patrimoine et des compétences à partager, lui permettant également d'être attractif.

Le Pays, un territoire varié et vivant, avec un environnement fragile

- ⇒ Un **milieu physique** contrasté (de 2700m d'altitude à la mer, soumis aux climats méditerranéen à montagnard)



- ⇒ Une forte sensibilité aux **risques naturels** (feux de forêt, inondations, submersion principalement)



⇒ Des **paysages variés** : le Massif Pyrénéen, la Méditerranée, 60% de forêt (contre 30% au niveau national) ... marqués par un patrimoine naturel et culturel riche.

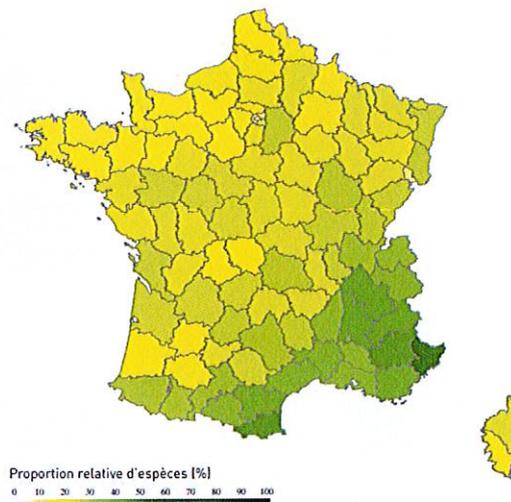


(Source : Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages du Pays, CAUE66, 2012)

⇒ Une **biodiversité remarquable**

La diversité des habitats naturels, des écosystèmes et des espèces du Pays et son positionnement stratégique (au regard des migrations, et au sein du Hotspot de biodiversité du Bassin méditerranéen) en font un territoire important pour la biodiversité, autant en tant que territoire riche à la biodiversité remarquable que comme sous-ensemble fonctionnel contribuant à des systèmes plus larges. A ce titre, notons que le Pays est couvert pour 75 % de sa superficie par des Zonages Naturels d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

PROPORTION RELATIVE D'ESPÈCES PRÉSENTES : DES DÉPARTEMENTS PLUS RICHES QUE D'AUTRES



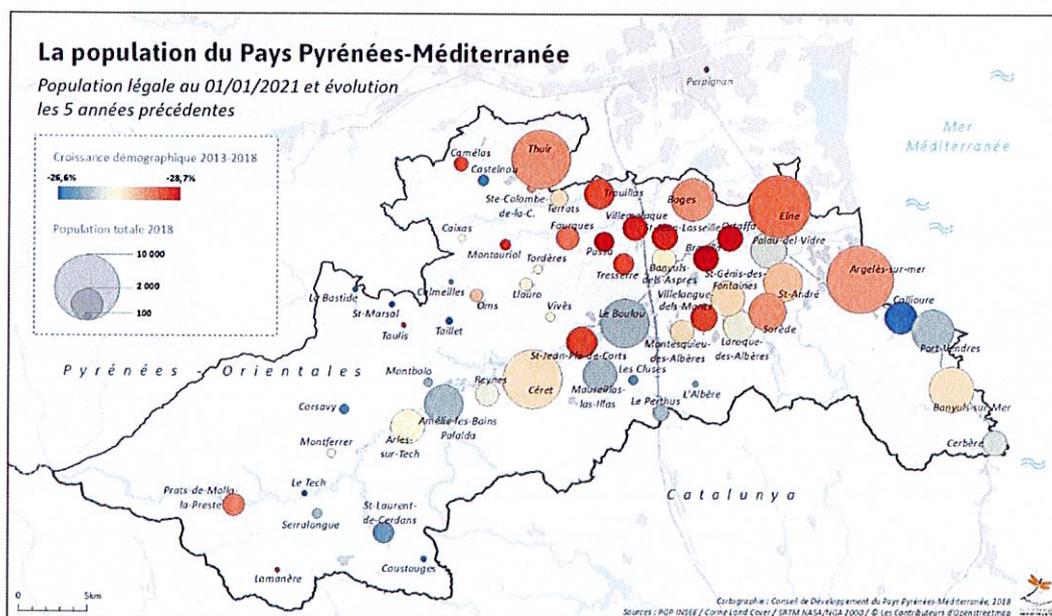
(Source cartographie : 100 chiffres expliqués sur les espèces, INPN, 2019)

Un territoire habité

Le territoire du Pays connaît une croissance démographique régulière : de 1962 à 2021 la population a augmenté de plus de 70%, passant de 64 000 à 109 771 habitant·es. Son dynamisme démographique repose essentiellement sur les flux migratoires, son solde naturel étant négatif de manière récurrente. Sa croissance démographique repose donc sur l'attractivité du territoire et non sur sa jeunesse.

L'évolution de la population est très variable au sein du Pays, avec des communes en croissance démographique exponentielle et d'autres en forte déprise.

La pyramide des âges du Pays se structure en faveur des plus de 60 ans, qui représentent 37,4% de la population territoriale en 2017 contre 28,5% en Occitanie.



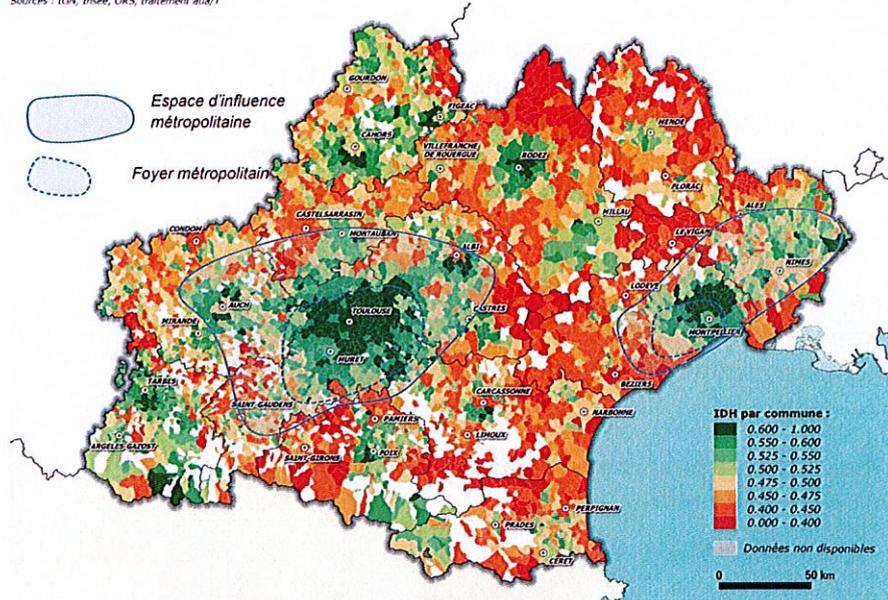
Des signaux faibles perçus par les actrices et acteurs locaux tendent à révéler un changement dans ces dynamiques ancrées depuis plusieurs décennies, avec un flux ressenti de populations de classes d'âge et de catégories socio-professionnelles différentes des populations "classiquement" accueillies sur le territoire (population jeune et active d'origine urbaine).

⇒ Des conditions d'épanouissement hétérogènes

Le Pays présente une typologie de territoire à "Indice de Développement Humain contrasté" selon les travaux réalisés en 2017 par les agences d'urbanisme régionales sur le développement humain (éducation, niveau de vie, santé) en Occitanie.

Le niveau de développement humain dans les communes d'Occitanie

Sources : IGN, Insee, ORS, traitement au/IT



IDH contrasté



(Source : Dynamiques d'Occitanie - regards croisés des agences d'urbanisme, AUAT, 2017)

⇒ Un secteur de l'**habitat** actif qui peine à répondre aux besoins de tout le monde

On constate une **forte évolution du nombre total de logements** entre 2007 et 2017, qui passe de 78 604 à 84 827, soit +7,9% en 10 ans, à mettre en perspective avec la forte augmentation de la population de +8,7% sur cette même période. Cette évolution a renforcé l'**artificialisation des sols, au détriment notamment des terres agricoles**. Le parc de logements du territoire se caractérise par une **part importante de résidences secondaires** qui représentent 33,4% des logements contre 15,7% pour la Région Occitanie.

En parallèle, le nombre de logements sociaux a augmenté chaque année pour atteindre 4450 logements en 2020. La densité de logements sociaux pour 100 résidences principales est de 9% en Pays Pyrénées Méditerranée contre 11% à l'échelle régionale.

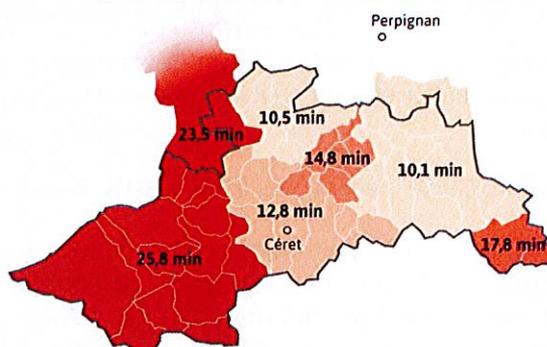
On note un **effort important** des bailleurs sociaux **pour augmenter le parc de logements sociaux durant ces 10 dernières années**, avec près d'un tiers du parc construit durant cette période.

Cela n'est cependant **pas suffisant** pour répondre à la très forte demande : en 2020, on dénombre 468 attributions pour 2349 demandes de logements sociaux.

⇒ Des **facilités d'accès aux services** nuancées

Les micro-territoires du Pays ont des **problématiques d'accès aux services d'usage courant diversifiées** d'un bassin de vie à l'autre.

**Temps moyen d'accès aux services d'usage courant
au plus près du domicile (en minute, par bassin de vie)**



(Sources : ANCT 2021, BPE 2014, Bassins de vie 2012, cartographie Pays PM)

Les communes Bourgs-Centres jouent un rôle de centralité en termes de services publics, de développement économique, de santé ... essentiel à l'équilibre territorial et à la vie des concitoyen·nes.

6 Maisons France Service ont été mises en place en différents points du territoire.

⇒ **Politique de la Ville**

Sur notre territoire, la commune d'Elné a un **Quartier Prioritaire Politique de la Ville** (QPV) et bénéficie d'un Contrat de Ville « Cœur de Ville Helenae » cosigné avec l'Etat et la CCACVI en novembre 2015 et prorogé jusqu'en décembre 2023. Il repose sur des piliers fondamentaux :

- Développement économique : accompagner les parcours professionnels, renforcer le dynamisme économique, soutenir l'attractivité touristique en valorisant ses atouts patrimoniaux
- Renouvellement urbain : donner un habitat de qualité pour tous, lutter contre l'isolement et la carence de lien social, redynamiser le centre-ville par le biais d'équipements publics moteurs
- Cohésion sociale : agir pour une meilleure réussite éducative, favoriser l'accès aux droits, outil d'inclusion sociale, mener des actions de prévention.

Un territoire propice à la pratique d'activités sportives et culturelles

Notre patrimoine naturel et notre climat méditerranéen constituent des atouts pour la pratique des activités sportives et de pleine nature.

Ainsi, on comptabilise plus de 25 activités de pleine nature qu'il est possible de pratiquer sur notre territoire, au travers de 80 associations locales et de 95 entreprises qui interviennent dans ce domaine. Des progrès restent cependant à accomplir en matière de structuration, d'aménagement et de qualification des sites et des itinéraires de pratique.

Si l'on regarde la densité des équipements sportifs et culturels sur notre territoire à partir de la base permanente des équipements. On constate que le nombre d'équipements pour 10 000 habitants sur le territoire (26,80) est légèrement supérieur à la moyenne nationale (19,23). Ce chiffre reste cependant à nuancer par rapport au manque de diversité des équipements existants et à leur répartition territoriale. L'enjeu est donc de répondre aux nouveaux besoins, aux nouvelles attentes de la population tout en assurant un équilibre territorial dans l'implantation des équipements.

Le Pays Pyrénées Méditerranée est un territoire à identité forte.

Lieu de passage, de conflits, d'établissements humains et de villégiature, il a construit une identité nourrie d'influences multiples. Elle s'exprime avec force et diversité dans toutes les formes tangibles et intangibles, dans son patrimoine bâti et paysager. Une langue, le Catalan, que nous partageons avec nos voisin-es de Catalogne sud, affirme l'originalité de ce territoire. Cette richesse culturelle et patrimoniale est un formidable creuset de développement.

Un diagnostic culturel territorialisé réalisé en 2017-2018 révèle un certain nombre de constats parmi lesquels :

- Une grande diversité culturelle et artistique, une offre essentiellement tournée vers l'événementiel (fêtes de villages -des sorcières, de l'ours (qui entrent cette année au patrimoine mondial immatériel de l'Unesco), des vendanges...-, des festivals de programmation internationale -Greenland, Bacchus, Peliculive), des offres culturelles transfrontalières (Fotolimo, Jazz en Tech, Courts-circuit66...)
- Quelques équipements structurants qui rayonnent au-delà de notre territoire (Musées d'Art Moderne de Céret et Collioure, Théâtre des Aspres, Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier et Centre d'interprétation La Verneda)
- Des structures ressources qui maillent le territoire (médiathèques, cinémas, lieux de résidences -CAPLE-, lieux de diffusion, maisons des jeunes, foyers ruraux)
- Des freins d'accès à la culture, et des pratiques variées (la mobilité est le principal frein d'accès suivi par les politiques tarifaires)
- Une forte vitalité associative (une vie culturelle principalement portée par les associations)
- Une diffusion itinérante des œuvres (Jazz en tech, Jazzèbre, Courts-circuit66, Printemps de l'Aspre, Cinémaginaire, le Petit Festival de la Côte Vermeille...)
- Des politiques locales qui restent assez peu structurées.

Ce diagnostic a permis de bâtir une stratégie culturelle du Pays autour de 4 grands axes à savoir :

- La valorisation des ressources du territoire ; « se réapproprier la culture, l'identité du territoire, les faire vivre-revivre et ainsi mieux rencontrer celles des autres »
- Le secteur culturel comme levier de développement économique « pour un territoire attractif et générateur de retombées économiques »
- Rapprocher la culture des publics, les publics de la culture ; « la culture au service de la cohésion sociale »
- Renforcer les réseaux et les partenariats entre les acteurs culturels et territoriaux pour une meilleure structuration et professionnalisations de l'activité.

Problématique d'accès aux soins

En matière de santé, on constate globalement une répartition inégale de l'offre de soins, un vieillissement de la population médicale (renouvellement des médecins généralistes et des spécialistes) et une difficulté à attirer les jeunes médecins.

Ces constats alertent, dans un contexte où la population du territoire est elle-même vieillissante, où une partie du territoire reste très éloignée des pôles de services, et où l'ensemble se caractérise par une proportion de résidences secondaires et/ou une fréquentation touristique importante. Cela vient générer une demande de soins et des problématiques d'accès aux soins particuliers.

S'ajoute à cela un besoin de donner de la visibilité aux différentes actions menées sur le territoire, développer la prévention et accompagner l'accès à une bonne santé physique et mentale sur le territoire en réduisant les inégalités territoriales de santé.

⇒ **Une population médicale déficitaire**

La démographie médicale est délicate à représenter de façon précise sur le territoire du Pays en raison de ses spécificités, que sont notamment la présence du thermalisme (les médecins généralistes libéraux et ceux intervenant uniquement dans le cadre de l'activité thermale étant comptabilisés de la même manière statistiquement) et les variations saisonnières de population (que la statistique existante est incapable de quantifier, et qui influe fortement sur la demande de soins).

Ainsi, si les données statistiques classiques (Cartosanté) semblent décrire une situation confortable en la matière, le travail de diagnostic réalisé dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) du Vallespir et du Haut Vallespir démontre qu'il n'en est rien.

Ce travail a par ailleurs fait l'objet d'une belle reconnaissance de l'Agence Régionale de Santé, qui a pris en compte ce travail et révisé le zonage sur cette partie du territoire, passé en Zone d'Action Complémentaire (Vallespir) et Zone d'Intervention Prioritaire (Haut Vallespir).

Pour cette raison, il semble plus pertinent de s'appuyer sur les savoirs experts locaux (CLS et CPTS) plutôt que sur les données issues de la statistique nationale pour évaluer les potentielles problématiques liées à la démographie médicale.

Les moyennes nationales et régionales diffusées par la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) en 2018 sont les suivantes :

- National : 15,3 médecins pour 10 000 habitant-es
- Régional : 16,8 médecins pour 10 000 habitant-es

Or, localement, on dénombre :

- 8,6 médecins pour 10 000 habitant-es sur le CLS du Vallespir et Haut Vallespir,
- 7,9 médecins pour 10 000 habitant-es sur le territoire du CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Vallées du Tech.

Soit, effectivement, bien en-deçà des moyennes de référence.

Ces mêmes diagnostics (CLS & CPTS) font par ailleurs état d'une population médicale vieillissante, ce qui accentue les risques de déficit compte tenu des prochains départs à la retraite et de la difficulté à attirer de jeunes médecins constatée localement.

⇒ **Des démarches locales récentes**

Pour faire face à ces enjeux, sur le territoire du Pays, on compte un Contrat Local de Santé sur les Communautés de communes du Vallespir et du Haut Vallespir, et deux CPTS en émergence : CPTS Côte Rocheuse, en fonctionnement, et CPTS Vallée du Tech, en préfiguration.

Le CLS Vallespir Haut Vallespir

Les Communautés de communes du Haut-Vallespir et du Vallespir ont signé le 22 décembre 2022, leur 1^{er} Contrat local de santé « Ma santé en Vallespir ». Son élaboration, soutenue par l'ARS et le Département des Pyrénées-Orientales, a permis de mobiliser une diversité d'actrices et d'acteurs gravitant autour du système de santé. La MSA et la CPAM en sont ainsi des partenaires majeurs.

Le Contrat Local de Santé repose sur 6 axes : prévention et promotion de la santé ; accès aux soins ; santé environnementale ; santé mentale / CLSM ; dépendance et perte d'autonomie ; lisibilité des acteur·rices et de l'offre.

Il se concrétise d'ores et déjà par différentes actions : projet en cours de soutien à la création d'une CPTS, création d'un conseil local de santé mentale, organisation et la participation aux semaines d'information sur la santé mentale et à différentes campagnes de prévention.

L'organisation de soins de premier recours

Des professionnel·les de santé, et particulièrement celles-eux de ville, ont décidé de se constituer en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) dans une

logique de projet populationnel. Ces dynamiques sont en cours sur deux territoires au sein du Pays Pyrénées Méditerranée, avec des besoins identifiés différents pour chacun :

▫ **La CPTS Vallée du Tech**

Elle concerne un périmètre couvrant les Communauté de communes Haut Vallespir, Vallespir et 7 communes de la CC des Aspres.

Elle s'est constituée autour des enjeux recoupant ceux du CLS, et plus particulièrement :

- Le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et les prises charge de plus en plus lourdes et complexes en ambulatoire
- Un contexte de démographie médicale altérée
- Des situations complexes qui nécessitent une coopération et une coordination accrue entre les professionnels de santé de ville et leurs partenaires, notamment les établissements de santé.

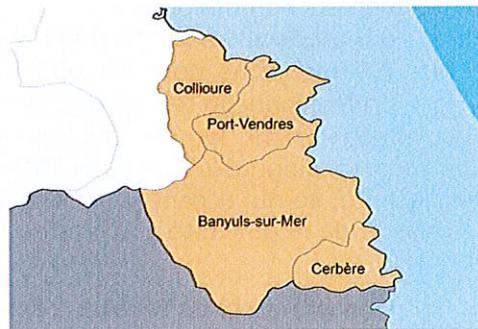


▫ **La CPTS Côte rocheuse**

Elle concerne 4 communes de la CC Albères Côte Vermeille et Illibéris, soit : Cerbère, Banyuls-sur-mer, Port-Vendres, Collioure.

Elle s'est constituée autour des enjeux spécifiques suivants :

- L'éloignement des principaux pôles de santé du département (Hôpitaux et Cliniques).
- Un accès routier difficile (itinéraire sinueux et encombrements estivaux) rendant compliqués d'éventuels transferts urgents vers les établissements de santé.
- Un isolement dans des endroits difficiles d'accès d'une population fragile qui nécessite un suivi régulier.
- Un territoire qui offre peu de services et de lieux culturels hors saison ce qui complique l'installation de jeunes professionnels comme des médecins.
- Un déclin économique, un prix au mètre carré qui est un des plus hauts du département, un mal logement pour la population résidente à l'année...



Les lieux de soin de premier recours

On recense sur le territoire du Pays plusieurs Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) et Centres De Santé (CDS) en fonctionnement ou en projet :

- La MSP d'Arles-sur-Tech en fonctionnement, avec deux antennes (Prats-de-Mollo et Saint-Laurent de Cerdans)
- Un projet de MSP au Boulou
- Un projet de CDS à Céret
- Un projet de CDS à Amélie-les-Bains
- Le CDS d'Elne en fonctionnement.

Sont aussi localisés sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée :

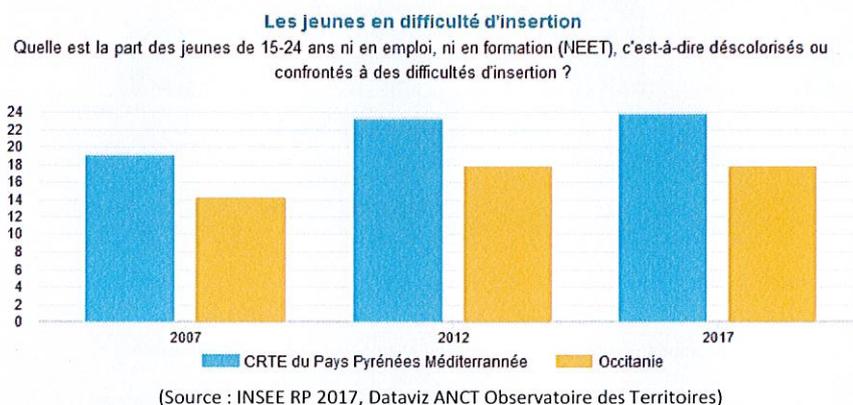
- A Thuir, le Centre Hospitalier Léon Jean Grégory spécialisé en santé mentale et prévention des troubles mentaux ;
- A Céret, la clinique du Vallespir qui regroupe une équipe de 80 personnes et 30 praticiens offrant 15 spécialités médicales et chirurgicales.

Emploi, formation

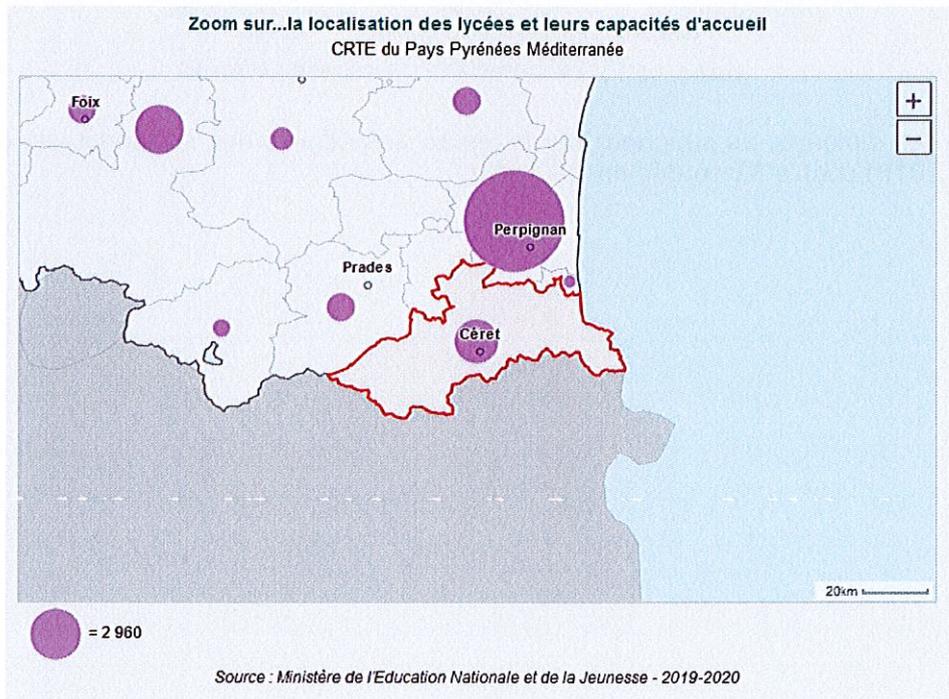
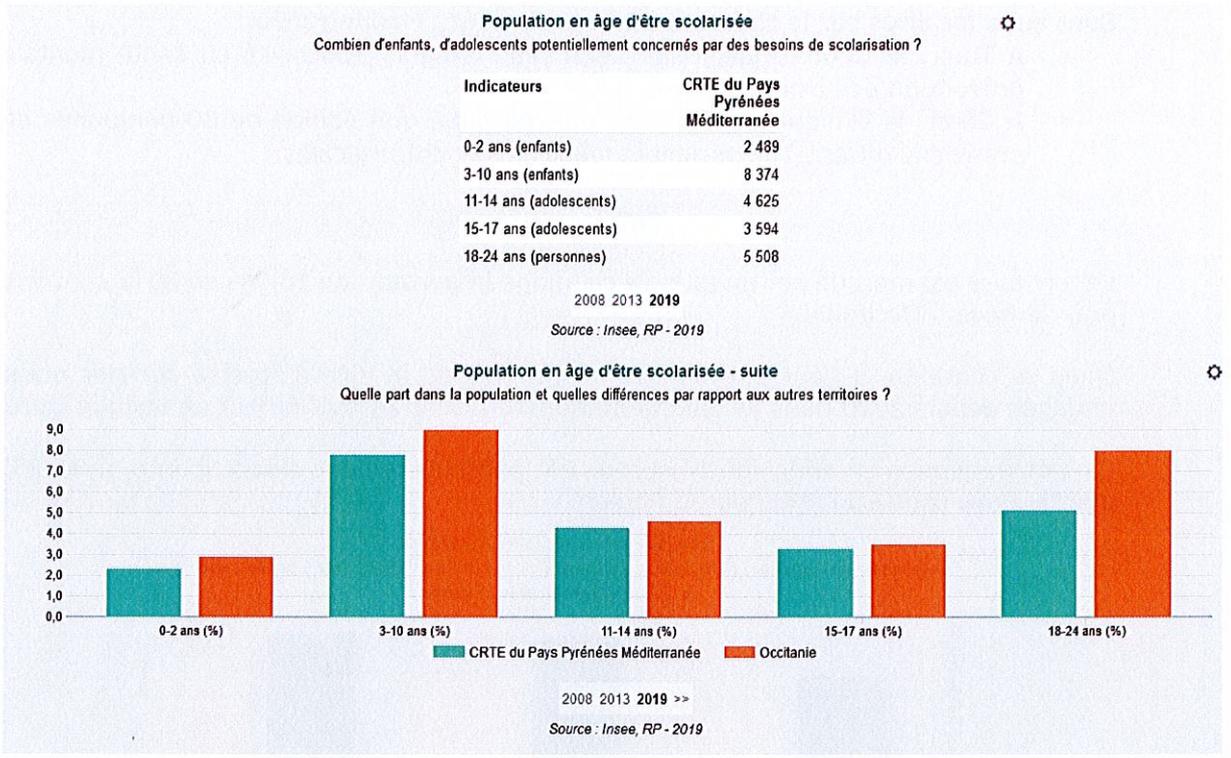
Le territoire est marqué par un taux de chômage important, de 18,9% en 2017 contre 15% pour la Région Occitanie.

Dans ce contexte, il peut être souligné l'initiative de la Ville d'Argelès-sur-Mer qui s'est engagée depuis 2020 dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

La part de jeunes en difficulté d'insertion est particulièrement préoccupante, avec 23,7% pour le Pays contre 17,8% pour la Région.



La part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés est de 24,1% (Insee, 2019) contre 31 en Région Occitanie.



Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur
 Combien d'étudiants accueillent les établissements d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-ils beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CRTE du Pays Pyrénées Méditerranée	Occitanie	CRTE du Pays Pyrénées Méditerranée	Occitanie
Total des formations d'enseignement supérieur	237	264 478	N/A	25,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	237	22 035	N/A	0,0
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	7 034	N/A	18,6
Grands établissements MENESR	0	3	N/A	-92,7
Universités	0	172 613	N/A	23,2
Universités de technologie (UT)	0	0	N/A	N/A
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	3 336	N/A	13,7
ESPE	0	0	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	0	N/A	N/A
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	4 083	N/A	16,7
Autres formations d'ingénieurs	0	11 177	N/A	32,0
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	0	8 987	N/A	5,7
Écoles juridiques et administratives	0	409	N/A	50,9
Écoles paramédicales et sociales	0	10 886	N/A	12,8
Écoles supérieures art et culture	0	5 603	N/A	66,3
Autres écoles de spécialités diverses	0	7 195	N/A	17,9

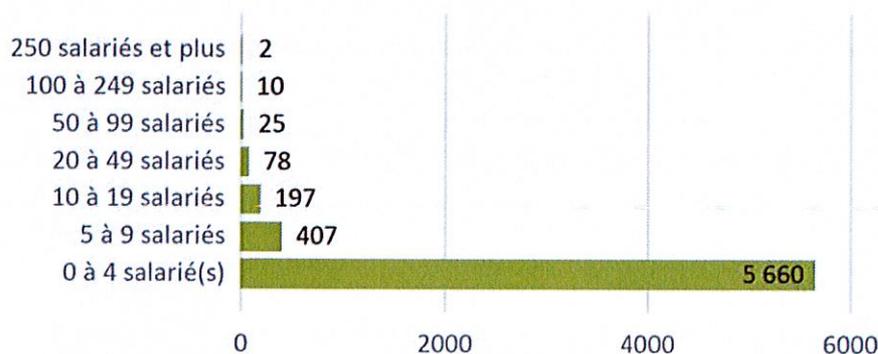
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, rentrée 2020 + Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, rentrées 2010 et 2020

Dynamiques de production et de consommation

⇒ **Une économie dynamique mais inégalement répartie**

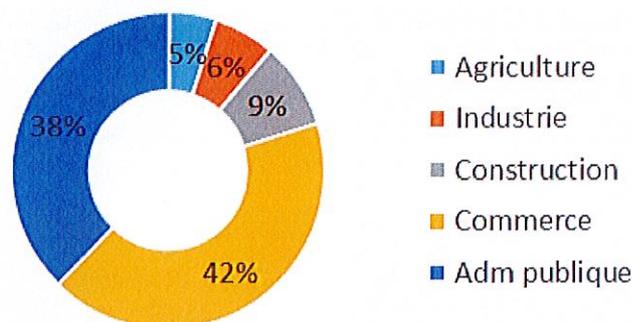
Le tissu économique du territoire est caractérisé par **une multitude de TPE-PME**, majoritairement tournées vers des activités du secteur tertiaire et quelques productions emblématiques (artisanat, papier à usage médical, bouchons). Une **forte dynamique entrepreneuriale** se traduit par un solde de création/destruction d'entreprises toujours largement positif depuis des années.

NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TRANCHES



Source : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF

Emplois selon le secteur d'activités



(Source illustrations : CCI d'Occitanie - URSSAF, Cartographie profil territoire CCI 2021)

Des activités touristiques (balnéaires, thermales, Activités de Pleine Nature) et agricoles (viticulture, arboriculture, élevage) présentant **une saisonnalité forte ainsi qu'une répartition géographique hétérogène** (ex: la ville d'Argelès-sur-Mer passe de 10 000 à 150 000 habitant·es pendant l'été).

Le **revenu moyen** des habitant·es du territoire (1902 €) est inférieur aux moyennes régionale (2070 €) et nationale (2343 €).

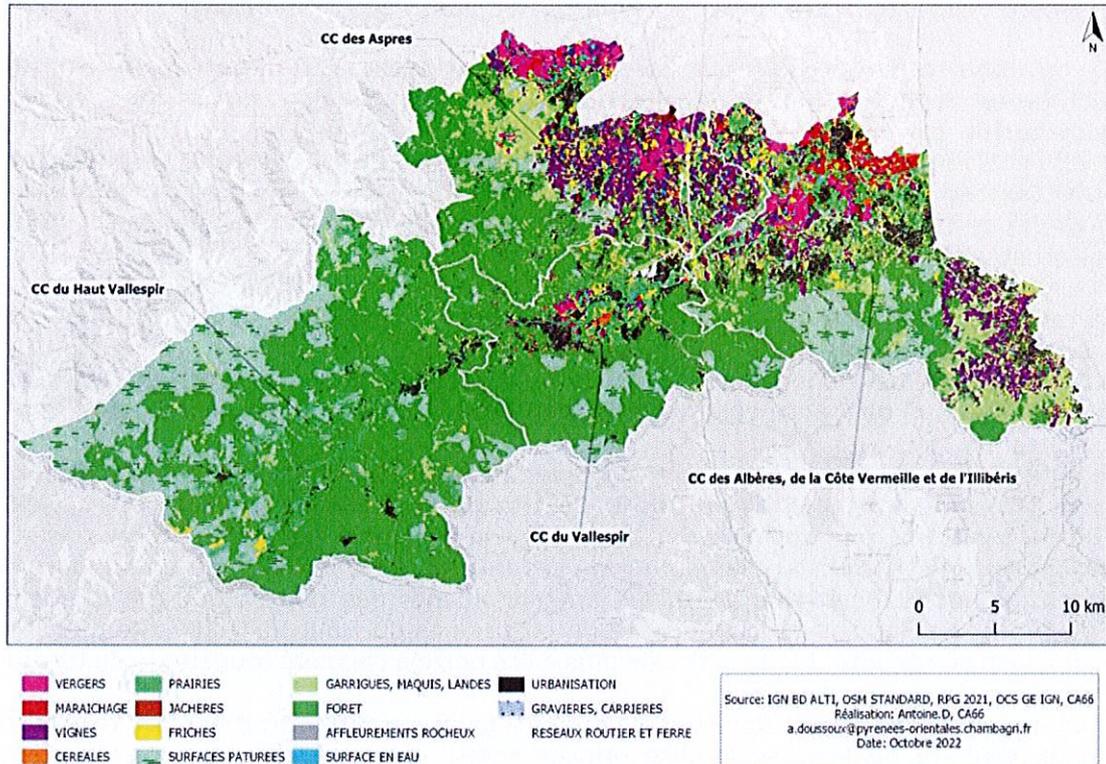
⇒ Un **territoire agricole** multiple

Le secteur agricole est important pour le territoire tant en termes économiques et sociaux qu'en termes d'aménagement (paysage, risques naturels, etc.). Au dernier recensement agricole (Agriste 2020), la surface agricole représentait environ un septième du territoire. En 2017, le secteur était la source de 4,6% des emplois du territoire (contre 3,7% en Occitanie).

L'agriculture locale peut se prévaloir de **nombreux produits de qualité** (vins AOP, bières reconnues mondialement, fruits, fromages, etc.) et d'un taux de 20% de la Surface Agricole Utile conduite en **Agriculture Biologique**.

Fragile, parce que dépendante de la ressource en eau et des contraintes climatiques méditerranéennes, l'agriculture locale est également soumise à une **pression foncière** importante avec une perte de surface agricole annuelle de 243 ha (pour une croissance de 223 ha de surfaces urbanisées) au niveau départemental.

Carte n° 3 L'occupation des sols à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée



La **diversité et la qualité des ressources agricoles et halieutiques** du Pays Pyrénées Méditerranée sont des atouts indéniables qui lui permettent de tendre vers l'autonomie alimentaire, à travers notamment notre Projet Alimentaire Territorial "Mar i Munt" qui a permis d'établir un diagnostic alimentaire territorial finalisé en début d'année.

⇒ **Le tourisme**, une activité économique majeure qui tire parti de son environnement, confronté aujourd'hui aux enjeux de la transition écologique

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est reconnu au niveau régional pour son intérêt touristique avec **deux « Grands Sites Occitanie »** parmi les 40 existants : « Collioure en côte Vermeille » et « Le massif du Canigó en pays Catalan » qui couvre en partie le Vallespir et bénéficie d'une reconnaissance comme Grand site de France.

La situation particulière du Pays, au sein du Massif des Pyrénées, à proximité immédiate de l'Espagne et de la mer Méditerranée et son climat, donne à ce territoire **un cadre de vie d'une grande qualité qui contribue à son attractivité touristique.**

Sa richesse patrimoniale, ses plages et ses criques, ses sources thermales, sa culture et les nombreuses activités de pleine nature proposées sont des atouts supplémentaires qui permettent à **cette destination de répondre aux aspirations actuelles d'une clientèle de plus en plus nombreuse, à la recherche d'une nature préservée, de territoires authentiques** pour se ressourcer en famille ou entre amis.

La filière thermique **constitue l'activité touristique principale de la vallée et génère plus de 700 000 nuitées annuelles avec les seuls curistes en 2019.** En 2020, avec la fermeture des trois établissements thermaux pour cause de crise sanitaire, la fréquentation a brutalement chuté et les stations ont accusé une baisse de fréquentation

de l'ordre de deux tiers. Ceci ayant eu un impact sur toute l'économie de la vallée qui a engendré des pertes d'emplois dont l'ampleur n'a pas encore été mesurée.

Le territoire compte également **un patrimoine bâti, religieux, civil, militaire, technique et industriel particulièrement riche**, mais également **un patrimoine immatériel remarquable**, par la pratique de sa langue, sa musique, ses fêtes traditionnelles comme **les Fêtes de l'Ours, classées au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2022** mais également sa gastronomie et ses savoir-faire. Le musée d'art moderne de Céret bénéficie aujourd'hui d'un rayonnement international grâce à l'histoire des artistes ayant séjourné sur la commune.

Le territoire voit aussi depuis maintenant plusieurs années se structurer **une filière « oenotouristique »** qui s'appuie sur les nombreux crus classés, et a connu une accélération du développement de son offre avec la création de l'Institut Régional de Sommellerie Sud de France qui a vu le jour en 2022 à Thuir et à Banyuls-sur-Mer.

Le patrimoine naturel n'est pas en reste, avec **le classement de la Réserve Naturelle de la Massane à l'UNESCO en 2022. Le site des gorges de la Fou qui accueillait 70 000 visiteurs par an**, remarquable de par sa formation géologique caractérisée par l'étroitesse de ses gorges et la hauteur de ses falaises (250 m). Suite à un effondrement important durant l'automne 2018, les aménagements des gorges ont été lourdement endommagés obligeant la communauté de communes du Haut Vallespir à fermer le site pour cause de sécurité. Un coup dur de plus a été porté à l'activité touristique du territoire.

En matière d'hébergement touristique, la répartition de la **capacité d'accueil touristique** sur le territoire du Pays se localise principalement sur le littoral et dans les stations thermales. La capacité d'accueil marchand du Pays Pyrénées Méditerranée représente 47% des unités et 47% des lits du département.

L'une des particularités de l'hébergement touristique sur le territoire du Pays est **la part de l'hôtellerie de plein air avec 50% de l'effectif départemental soit 90 campings**. On observe des campings tout au long de la vallée du Tech mais sans commune mesure avec ce que l'on trouve sur le littoral et notamment sur la station balnéaire d'Argelès-sur-mer.

L'économie du tourisme sur notre territoire est très marquée par la **saisonnalité de la fréquentation** durant les mois d'été et un déséquilibre dans l'offre d'hébergement entre le littoral et le pays de l'intérieur. Cette concentration de la fréquentation dans le temps et dans l'espace pose la question de l'impact environnemental (dont la gestion de la ressource en eau), social et territorial de ce modèle.

En 2022, le Pays Pyrénées Méditerranée a été lauréat du programme **Avenir Montagnes Ingénierie**, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Canigou Grand Site sur l'espace valléen du Vallespir composé des Communautés de communes du Haut Vallespir et du Vallespir. Il bénéficie ainsi d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de redynamisation et de diversification touristiques dans une logique de transition écologique.

⇒ **Des potentiels d'économie et de production d'énergie**

La consommation d'énergie finale du Pays est de l'ordre de 2000 GWh en 2017, soit 19,9 MWh/hab. (contre 21,9 MWh/hab. à l'échelle régionale). Les secteurs du transport routier (39,2%) et du résidentiel (34,5%) sont prépondérants, ce qui ouvre des **perspectives d'économies substantielles en travaillant sur les mobilités et la rénovation énergétique des bâtiments**.

On constate par ailleurs une **forte dépendance aux produits pétroliers** (45,1% de l'énergie utilisée) et une **part importante de l'électricité dans les consommations** (31,5% contre 28% à l'échelle régionale)

Le territoire couvre 19% de ses besoins par sa production.

On constate une **croissance régulière de la puissance installée** ces dernières années, principalement due au secteur photovoltaïque.

Le territoire présente également des **potentiels de production liés au Bois-énergie** qui est déjà bien représenté avec 29,8 MW de puissance installée (67,3% de la production du Pays) et dont l'approvisionnement local devrait être facilité par une étude sur la ressource en cours à l'échelle territoriale.

Enfin, le Pays présente un potentiel de **séquestration** dans la mesure où il est recouvert à 60% par la forêt.

La mobilité, un enjeu fort pour notre territoire rural

⇒ Un territoire très **impacté par les déplacements**

Les déplacements en Pays Pyrénées Méditerranée, comme dans la majorité des territoires ruraux en France, se caractérisent par un **secteur du transport qui est le 1^{er} émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES)** avec 66,5% des émissions énergétiques totales. Et pour cause, lorsque l'on observe les moyens de transports utilisés pour se rendre au travail, on constate que les véhicules à moteur individuels représentent plus de 80% contre seulement 7% pour la marche à pied, 4% pour les deux roues et 2% pour les transports en commun.

Les autres particularités du territoire en matière de mobilités quotidiennes sont **les déplacements pendulaires domicile-travail**, dont on distingue deux sortes :

- Du territoire vers l'agglomération perpignanaise pour 17% de la population active,
- Au niveau de micro-bassins de mobilité vers les bourgs-centres du territoire, selon trois axes principaux : l'axe du Vallespir d'Arles-sur-Tech au Boulou, autour de Thuir et l'axe Albères/Argelès-sur-Mer/Elne. Parmi les 84 % de des habitantes et habitants qui se déplacent en véhicule thermique particulier pour se rendre au travail quotidiennement, 60 % se déplacent au sein de ces micro-bassins de mobilité sur de courtes distances (inférieures à 10 km).

Ces flux de courte distance constituent un potentiel important de développement d'une mobilité plus sobre.

La topographie de notre territoire, ainsi que le caractère diffus de l'habitat, entraînent aussi un enclavement de certaines communes et un phénomène d'isolement, physique ou moral, d'une partie de la population.

Les flux de moyenne distance sont ainsi à considérer dans le cadre du développement d'un système de mobilités sobres et inclusives.

La prégnance de l'autosolisme entraîne des phénomènes de saturation des réseaux et des zones de stationnement, de pollution, de nuisances sonores et d'accidentologie. Cela est exacerbé en période de forte affluence touristique.

⇒ **De nouveaux modes de déplacement à développer**

Différents cheminements ont déjà été réalisés comme les véloroutes voies vertes de l'Eurovélo 8 et de Pirinexus, artères principales de la mobilité cyclable sur le Pays Pyrénées Méditerranée ou encore des cheminements à l'échelle infracommunale. Pour autant, à l'échelle de la structuration des mobilités pendulaires, des efforts restent à fournir afin de **proposer un maillage cyclable qui soit continu et sécurisé.**

La faible part modale des transports en commun et la prégnance de l'autosolisme sont révélateurs **d'une organisation de l'offre de transport qui peine à répondre à la demande de la population**. Cela est d'autant plus important pour les habitantes et habitants des communes enclavées à l'Ouest du territoire. Cette inégalité entre arrière-pays et littoral se retrouve aussi à travers l'offre ferroviaire présente uniquement sur les communes d'Elne et de la Côte Vermeille.

Le Pays Pyrénées Méditerranée entend donc poursuivre les efforts déjà réalisés pour structurer le système multimodal et **proposer une solution alternative à la voiture individuelle sur l'ensemble du territoire** en cohérence avec les objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités.

Cela comprend l'interopérabilité entre les différents modes de transport, qu'ils soient actifs, collectifs ou partagés. Une étude menée dans le cadre du projet transfrontalier Bicitranscat en 2021 a défini les conditions d'intermodalité sur les gares ferroviaires du territoire. Celles de Port-Vendres, de Banyuls-sur-Mer et d'Argelès-sur-Mer ont déjà engagé une étude pré-opérationnelle sur l'implantation de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) via le dispositif PEM ferroviaire de la Région Occitanie. Sur le territoire, ce sont aussi 6 aires multimodales routières qui ont été créées dans le cadre du projet Réso 66 du Département des Pyrénées Orientales.

Des thèmes à enjeu identifiés en amont de la construction de notre projet de territoire

Quels sont les défis que le Pays Pyrénées Méditerranée doit relever en termes d'environnement, de transition économique, de changement climatique, de solidarités ? Quels sont les freins aux projets ? Et les leviers pour de nouvelles solutions ?

Dans le cadre d'une **démarche ascendante**, c'est-à-dire qui prend en compte les propositions au plus proche du terrain : des habitant·es, des élu·es, des professionnel·les, etc., il était important de **partager une même vision des constats** pour élaborer le projet de territoire.

Un travail de **diagnostic de flux** réalisé en partenariat avec l'Université de Toulouse Jean Jaurès, restitué en février 2020, a permis de dégager 8 thèmes à enjeux pour le futur projet de territoire :

- **Les personnes arrivées récemment** : connaissance de leurs profils et de leurs diversités, de leurs trajectoires, de leurs besoins
- **Les services à la personne et le logement** : une dimension à la croisée des dynamiques résidentielles et touristiques
- **Les mobilités des personnes** : l'évolution des réseaux de transports et des besoins selon des trajectoires et des profils divers
- **La mutation des systèmes économiques** (logistique, tourisme, commerces) : une intégration encore peu effective, malgré l'ampleur des défis (environnementaux, compétences et emplois, évolution des organisations urbaines)
- **La gestion et la valorisation des ressources** naturelles, paysagères, culturelles et de savoir-faire : une perspective à inscrire dans le contexte de réchauffement climatique accéléré
- **La sauvegarde du cadre de vie et la définition collective de ce qui fait commun** dans un système territorial complexe pour répondre aux différentes vulnérabilités du territoire
- **La gestion de l'interterritorialité et des temporalités diverses** : un défi pour la fonctionnalité des lieux à toutes les échelles, du bâtiment au grand territoire

- **La définition de cadres de coopération** en phase avec les enjeux stratégiques de développement du territoire et l'articulation des différents projets de coopération territoriale et leur capitalisation.

La nécessité d'un nouveau modèle de développement

Il y a une **réelle prise de conscience collective de la nécessité de revoir les logiques qui ont conduit à la crise climatique et écologique, de construire un modèle juste et durable**. Cette prise de conscience impulse une transition progressive qui devra s'inscrire dans le temps, pour évoluer vers un nouveau modèle au regard des spécificités du territoire et des réalités vécues par les actrices et acteurs locaux.

Cette transition est soutenue par les politiques supra-territoriales qui affirment fortement cette nécessité, à l'image de l'Europe, de l'Etat et de la Région Occitanie, via leurs pactes verts respectifs, et elle s'appuie sur des stratégies ou projets infra-territoriaux déjà engagés.

Un projet de territoire construit selon le prisme de la transition

Partant de ces éléments forts, **le projet de territoire a été construit en s'inspirant de la méthodologie de mise en œuvre du standard international ISO 37101 mobilisé par le Ministère de la Transition Écologique, selon un référentiel à deux échelles** : les principes d'action qui posent la logique de transition, et les objectifs stratégiques qui définissent les finalités du projet de territoire par domaine d'action.

Nos principes d'action

Ce référentiel est **garant de l'engagement du territoire vers la transition et la résilience, l'habitabilité et l'équilibre territorial**. Il rassemble 5 principes fondamentaux à l'aune desquels sera systématiquement interrogée chaque action.

Un territoire



sobre

Sobriété énergétique - Sobriété foncière - Sobriété numérique - Réemploi réparation et mutualisation des biens - Consommation responsable des ressources - Lutte contre le gaspillage



inclusif & à l'écoute de l'humain

Cohésion et réduction des inégalités - Soutien de la diversité - Patrimoine et construction de l'identité - Intégration et partage d'expériences - Renforcement du capital humain et du bien-être [environnement sain, sécurité, éducation et formation]



respectueux du vivant

Protection et régénération des habitats, des espèces, des équilibres écosystémiques et de la diversité biologique - Respect des besoins des espèces [migration, continuité] - Réduction des pollutions et nuisances



résilient

Réduction des risques [climat, risques naturels] - Analyses, anticipation, simulation et adaptation en vue des changements et crises [climat, économie, démographie] - Développement des compétences et du capital social



qui coopère

Mutualisation et coopération intra-territoriales - Coopérations transfrontalière, internationale, inter-territoriale - Réciprocités urbain-rural

NB : les éléments descriptifs indiqués sous chaque principe ne sont pas exhaustifs.

Nos objectifs stratégiques

Ce référentiel est constitué de **12 défis thématiques** (bâti sur un axe préalable transversal) qui se déclinent en chantiers sectoriels dans lesquels s'intègrent les programmes que nous portons : Plan Climat Air Énergie Territorial, Charte Forestière de Territoire, Schéma de développement culturel, Projet Alimentaire Territorial Mar i Munt, Schéma des Activités de Pleine Nature pour un développement maîtrisé et responsable...

Préalable : ingénierie



Un territoire organisé qui s'épanouit autour d'une stratégie partagée



Ces 12 défis thématiques s'articulent avec les projets / schémas portés par le Pays (Plan Climat Air Énergie Territorial, Charte Forestière de Territoire, Schéma de développement culturel, Projet Alimentaire Territorial...) et les collectivités territoriales.

Ils se déclinent en 45 objectifs déclinés en chantiers à déployer au niveau local (au nombre de 135, cf. documents joints en annexe).

⇒ Préalable : l'ingénierie ; Un territoire organisé qui s'épanouit autour d'une stratégie partagée

⇒ Défi 1 : Un territoire à **énergie positive**

Avec la mise en œuvre des PCAET, la mobilisation des acteurs et des actions dans le domaine des économies d'énergie dans les parcs publics et privés, et la production des énergies renouvelables

⇒ Défi 2 : Une ressource en **eau** à rationaliser et préserver

Avec des actions en lien avec le SAGE Tech Albères porté par le SMIGATA et Nappes du Roussillon porté par un syndicat mixte ad hoc

⇒ Défi 3 : Une **mobilité** des biens et des personnes durable, organisée, accessible

Avec l'élaboration de stratégies de mobilité durable, le renforcement des mobilités actives et décarbonées, la réalisation d'investissements pour sécuriser les déplacements...

⇒ **Défi 4 : Une biodiversité** révélée, intégrée et préservée

Avec sa préservation, une sensibilisation accrue ainsi que l'amélioration de sa connaissance et de son suivi

⇒ **Défi 5 : Une transition alimentaire** permettant à tout le monde de "bien produire" et "bien manger"

Ce qui se traduira notamment par l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial (PAT)

⇒ **Défi 6 : Une offre de services et de santé** réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur ajoutée

Avec par exemple l'expérimentation de projets favorisant le lien social dans les établissements de santé, le développement des services de santé à la population et la promotion de la pratique sportive

⇒ **Défi 7 : Des espaces de vie** accessibles et de qualité

Avec le développement d'un habitat responsable, la préservation et valorisation des paysages...

⇒ **Défi 8 : Une culture** singulière, partout, par et pour tout le monde

En lien avec le Schéma de développement culturel du Pays pour valoriser les ressources du territoire, faire du secteur culturel un levier de développement économique, renforcer les coopérations et la cohésion sociale

⇒ **Défi 9 : Une économie** dynamique et vertueuse

En accompagnant la mutation de filières locales majeures et des dynamiques entrepreneuriales, en développant des filières d'avenir, en renforçant la formation et les dispositifs économiques à vocation sociale

⇒ **Défi 10 : Une gestion** partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt

Promue dans la Charte Forestière de Territoire ; avec la préservation et gestion adaptée du patrimoine forestier, la valorisation des ressources forestières et des espaces forestiers comme supports d'activités

⇒ **Défi 11 : Un numérique** accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi

Avec la couverture équitable du territoire, l'accès pour tous

⇒ **Défi 12 : Une production de déchets** maîtrisée, une gestion des déchets optimisée

En renforçant la prévention, le réemploi... ; en modernisant la collecte sélective...

Si ces défis sont thématiques, une **approche transversale** sera déployée. Par exemple sur ce dernier défi, pourront être entreprises des actions en lien avec le défi 5 sur l'alimentation / le gaspillage alimentaire et le défi 9 sur l'économie / l'économie circulaire.

Une **version synthétique de notre stratégie** est consultable [ici](#) (P.33-38).

2- Pays Pyrénées Méditerranée : les bourgs-centre comme levier d'un développement territorial durable

Après le **contrat bourg-centre de Thuir** dont le travail a été engagé dès l'automne 2017 représentant ainsi le premier contrat voté par la Région pour notre territoire, ce sont les 3

communes **d'Arles-sur-Tech, Amélie-les-bains et Reynès** qui se sont associées en 2018 pour élaborer un contrat commun basé sur des enjeux et une stratégie partagée. L'originalité de cette candidature réside dans le périmètre du contrat.

Ce sont, en effet, trois communes sur deux Communautés de communes (CC du Vallespir et CC du Haut Vallespir) qui ont vu l'intérêt de partager une stratégie commune pour développer des projets communaux construits en cohérence avec des enjeux qui dépassent l'échelle communale. La Région identifiant l'intérêt de soutenir de telle candidature a approuvé le contrat le 7 décembre 2018.

En 2019, le Pays Pyrénées Méditerranée a poursuivi son accompagnement des communes éligibles et désireuses de s'inscrire dans le dispositif. Ainsi les **communes de Céret et de Saint-André** ont élaboré leurs contrats Bourgs-Centres qui ont été approuvés par la Région lors de sa commission permanente du mois d'octobre 2019.

Les communes de **Banyuls-sur-Mer, Sorède, Argelès-sur-Mer et Port-Vendres** ont également engagé une réflexion et ont préparé leur dossier de candidature avec le soutien du Pays, pour le soumettre à la Région en 2020.

Le dernier contrat de la période approuvé par la Région en 2021, est celui de la commune du Boulou.

Ces contrats, intégrés au Contrat territorial du Pays Pyrénées Méditerranée comme un sous-ensemble, ont pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes vis-à-vis de son/leur bassin de vie, dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel,

...

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

11 communes ont été accompagnées par le Pays Pyrénées Méditerranée sur la période 2018-2021.

Cet



accompagnement a abouti à 9 contrats approuvés sur le territoire dont un en 2021 : Thuir, Reynès/Amélie-les-Bains-Palalda/Arles-sur-Tech, Céret, Saint-André, Sorède, Port-Vendres, Argelès-sur-Mer, Banyuls-sur-Mer et Le Boulou.

En 2021, le Pays a également accompagné le démarrage de **l'élaboration des nouveaux contrats 2022-2028** pour les communes d'Elne, Bages, Cerbère, Collioure, Prats-de-Mollo-la-Preste, Saint-Génis-des Fontaines et Laroque-des-Albères.

Communes éligibles	Date d'approbation du Contrat 1 ^{ère} génération	Pré-candidatures déposées 2 ^{ème} génération
Amélie-les-Bains Palalda*	CP décembre 2018	
Argelès-sur-Mer	CP octobre 2020	
Arles-sur-Tech	CP décembre 2018	
Bages		X
Banyuls-sur-Mer	CP juin 2020	
Cerbère		X
Céret	CP octobre 2019	
Collioure		X
Elne		X
Laroque des Albères		X
Le Boulou	CP avril 2021	
Maureillas-las-Illas		
Palau-del-Vidre		
Port-Vendres	CP octobre 2020	
Prats-de-Mollo-la-Preste		X
Reynes*	CP décembre 2018	
Saint-André	CP octobre 2019	
Saint-Genis-des-Fontaines		X
Saint-Jean-Pla-De-Corts		
Sorède	CP octobre 2020	
Thuir*	CP juin 2018	
Trouillas		
Villelongue-dels-Monts		

* Contrat conjoint

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- Les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- Les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- Nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- Et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie

a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- La gestion durable de la ressource en eau ;
- La prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- La préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" voté à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

« En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi

qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive »

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décentement et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, il conviendra également d'accompagner les usagers dans le changement des modes de vie, notamment dans leurs habitudes de déplacement, de consommation et de loisirs.

L'offre de mobilité, alternative au tout voiture (train et vélo) à des prix attractifs, est une des réponses. Les commerces qui proposent des produits de terroirs en circuits-courts seront davantage soutenus.

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- Les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- Le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- Des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- Des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de **l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports

de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km² d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km².

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

Enfin, la Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et cadre de vie pour leurs populations et aussi à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Le SRADDET – Occitanie 2040

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région a engagé la modification du Sraddet en février 2023. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

SOUS RESERVE DE VALIDATION - CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES

Le Département, en application des dispositions de l'article L 1111-9 du code général des collectivités territoriales, se voit reconnaître la qualité de chef de file en matière :

- d'action sociale, développement social et contribution à la résorption de la précarité énergétique;
- d'autonomie des personnes ;
- de solidarité des territoires.

Le Département est donc « chef de file » en matière de solidarités humaines et territoriales. Cette responsabilité consolidée donne toute légitimité au Département pour conforter son appui aux territoires et plus particulièrement aux communes et intercommunalités.

Le Département est un échelon de proximité garant, de surcroît, de l'équilibre territorial infradépartemental urbain/rural. Soucieux de consolider le lien entre les différents territoires infradépartementaux, tant urbains que ruraux, le Département a développé différentes politiques publiques de proximité.

Ces nombreuses politiques publiques concernent non seulement la dimension sociale et solidaire au bénéfice des populations fragiles : personnes en difficulté, enfance, familles, personnes âgées, personnes handicapées etc; mais aussi la dimension territoriale auprès des communes et des zones rurales en déprise, sur de nombreuses thématiques.

La stratégie départementale se décline en 12 politiques publiques qui s'appuient sur 3 axes : les solidarités, l'aménagement et la citoyenneté. De plus, 3 leviers d'action ont été identifiés : qualité du service rendu aux usagers, développement des équipements structurants et soutien à l'ensemble des acteurs.

AXES STRATEGIQUES	POLITIQUE PUBLIQUE
Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré, laissant toute sa place à la ruralité et refusant l'opposition villes et espace rural.	Infrastructures et mobilités
	Développement local et accompagnement des acteurs locaux
	Eau et agro-environnement
	Logement
Des solidarités assurées à tous les âges de la vie et en tout point du département, la bienveillance et la vigilance devant inspirer des réponses sur mesure pour chaque habitant.	Protection de l'enfance et accompagnement des familles
	Accompagnement des personnes handicapées
	Accompagnement des personnes âgées
	Accompagnement social et insertion
L'encouragement à la citoyenneté , pour un « vivre ensemble » se fondant sur la capacité à promouvoir au quotidien les valeurs de liberté, de fraternité, de laïcité et de solidarité.	Culture et patrimoine
	Sport
	Education et jeunesse
	Sécurité civile

Leur traduction vis-à-vis du territoire Pyrénées-Méditerranée

Une attention particulière sera portée par le Département notamment aux actions concourant de manière générale à la cohésion sociale, l'attractivité territoriale et la préservation d'un patrimoine d'exception ; et plus précisément celles relevant des domaines d'interventions suivants :

- l'action sociale :

Le Département a mis en place un service public de proximité pour répondre d'une manière optimale à la demande sociale. Les compétences confiées par le législateur ces 15 dernières années témoignent ainsi de cette constante réactivité aux besoins émergents de nos concitoyens.

L'action sociale du département formalisée au sein d'un schéma unique des solidarités adopté le 11 juin 2018 se décline autour de cinq grands engagements :

- 1- Accueillir, informer et accompagner l'accès aux droits : les besoins des habitants évoluant tout comme notre maillage social territorial, il est essentiel de travailler à la simplification des démarches en accompagnant davantage les publics, et de repenser les bases de l'accueil social de proximité tout en s'adaptant aux nouvelles technologies.
- 2- Lutter contre les inégalités et contre toutes les formes d'exclusion : dans un contexte de fragilité socio-économique de la population, il conviendra de mettre en place une coordination interinstitutionnelle autour des questions de précarité et d'urgence sociale, la coordination des actions des professionnels autour des parcours plus fluides nous permettront d'offrir une palette de réponses innovantes à la population.
- 3- Innover dans l'offre accompagnement social et médico-social : anticiper la dégradation des situations des personnes reste l'enjeu commun de cet engagement. En effet, le soutien aux publics, l'élargissement de notre offre sociale et médico-sociale, la coordination des actions des professionnels autour de parcours plus fluides nous permettront d'offrir une palette de réponses innovantes à la population.
- 4- Produire du lien social par des politiques de solidarités nouvelles : dans une logique de décroisement de nos politiques publiques, le risque d'isolement social étant de plus en plus accru, le Département a souhaité mobiliser l'ensemble de ses domaines de compétence, en élargissant ses politiques de solidarités. Le sport et la culture deviennent ainsi des leviers d'inclusion social, tout comme les transports, la citoyenneté ou encore le développement durable.
- 5- Promouvoir un développement social tenant compte des besoins des territoires : dans une logique d'équité territoriale, la dimension territoriale reste primordiale pour répondre aux besoins spécifiques de chaque population, de chaque territoire.

- Maintien et développement des services publics de proximité :

Les besoins de proximité et d'accueil sont plus que jamais d'actualité alors que les inquiétudes se font de plus en plus entendre sur la disparition de certains de nos services publics locaux. C'est donc tout naturellement que le Schéma des solidarités s'est articulé au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), copiloté par le Département, afin de permettre aux habitants d'accéder à un ensemble de services de proximité. Le SDAASP, validé par arrêté préfectoral le 28 décembre 2017, permettra de renforcer l'offre de services dans les zones déficitaires du Département. 40 actions ont été identifiées déclinées autour notamment de 5 axes stratégiques opérationnels :

- Axe 1 : Améliorer l'accès aux services publics pour ceux qui en sont le plus éloignés
- Axe 2 : Renforcer l'offre de santé et optimiser sa territorialisation
- Axe 3 : Maintenir les services au quotidien et anticiper les risques et déficit de service
- Axe 4 : Renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès aux services publics et aux

- services sociaux
- Axe 5 : Soutenir les services au public pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire

Par exemple, le Département, pour renforcer l'offre de santé et optimiser sa territorialisation, développe une stratégie d'attractivité territoriale auprès des professionnels de santé et soutient les initiatives de réseaux et de pôles santé en définissant et déployant une offre de santé satisfaisante à l'échelle des territoires (Contrats locaux de santé, pôles de santé, maisons de santé pluridisciplinaires, maisons médicales de garde, etc.).

- L'inclusion numérique :

La nouvelle organisation territoriale de l'inclusion, avec comme chef de file les Conseils départementaux, a pour but de former les Français encore éloignés des usages numériques. Pour ce faire, les collectivités, les associations, les opérateurs publics et les acteurs privés sont appelés à se mobiliser sur les deux axes prioritaires suivants :

- Identifier les personnes encore éloignées des usages numériques.
- Former ce nouveau public aux usages numériques.

- L'insertion des publics fragiles :

Faciliter l'insertion par l'activité économique, Professionnaliser et développer le champ de l'IAE, Encourager et accompagner la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Favoriser l'innovation et encourager les synergies avec les entreprises en matière d'insertion, Soutenir l'activité économique de proximité et Accompagner les démarches de progrès dans les filières clés de l'économie départementale, tels sont les objectifs visés par l'institution départementale.

- Le logement : une priorité pour le développement solidaire du territoire :

Au vu de l'évolution démographique et de la situation économique et sociale qui caractérisent le territoire des Pyrénées-Orientales, le logement constitue un défi majeur. Plusieurs enjeux y sont directement liés tels que l'inclusion sociale, la pression démographique, la mixité sociale, l'accompagnement social vers et dans le logement, la maîtrise de l'espace foncier ou le soutien à l'économie locale. Face à ce besoin prioritaire, le Département n'a de cesse depuis 2008 d'amplifier ses efforts en faveur du logement notamment sur le volet construction de logements sociaux, sur l'accès aux droits et le maintien dans le logement, sur le soutien à la réhabilitation des logements privés à vocation sociale pour permettre de lutter contre l'habitat indigne, pour favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie et pour lutter contre la précarité énergétique

Par ailleurs, le Département pilote avec l'État, le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2017-2023) qui a vocation à coordonner l'ensemble des actions départementales.

- La lutte contre la précarité énergétique :

Elle est un des 8 enjeux du Plan Climat Energie Territorial du Département. Conscient de l'importance d'agir et d'aider les ménages les plus vulnérables, le Département met en œuvre depuis plusieurs années une véritable stratégie en la matière, articulée autour de deux volets :

- Informer, sensibiliser et former les professionnels de l'action sociale sur l'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique.

- Mettre en œuvre un dispositif de repérage et de prévention du risque de précarité énergétique pour aider les personnes les plus fragiles et aider à garantir le droit à l'énergie pour tous.

- Le développement des arts et de la culture, accessibles partout, pour tous :

Dans le cadre de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département a élaboré un Schéma départemental de développement des enseignements artistiques. Sous l'impulsion du Département, le Schéma départemental permet la coordination des politiques en faveur de l'enseignement artistique menées par différents publics, notamment les communes et leurs groupements. Les objectifs et finalités de ce document cadre sont les suivants :

- Proposer un ensemble cohérent de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire dans le souci d'un accès du plus grand nombre à un enseignement de proximité, diversifié et de qualité ;
- Posséder un outil évolutif dont les dispositions considèrent le court, le moyen et le long terme pour permettre aux structures existantes d'enseignement artistique de remplir une mission de service public et de les développer éventuellement ;
- Définir les missions pédagogiques et artistiques mais aussi territoriales et culturelles des structures d'enseignement.

Ce Schéma s'organise autour de 4 axes fondamentaux :

- Formations, sans préjuger de leur pratique future (amateur ou professionnelle) ;
- Diversification des disciplines ;
- Articulation des lieux d'enseignement à la vie culturelle locale ;
- Partenariat avec l'Education Nationale.

Le schéma départemental qui traite de la musique, de la danse et du théâtre, se donne pour objectif de garantir la diversité, la cohérence et la qualité de l'offre de l'enseignement, des spécialités, des disciplines enseignées et de leurs modes d'apprentissage.

L'approche territoriale du schéma départemental doit permettre notamment de développer et d'optimiser la structuration du réseau des établissements.

Parallèlement au domaine de l'Enseignement artistique, le Département a développé une politique culturelle qui s'articule autour du soutien d'événements culturels mais aussi d'aides aux compagnies et associations artistiques. Cette politique permet ainsi d'apporter le soutien à des structures pérennes, relais de l'action culturelle sur le terrain et partenaires précieux pour un aménagement culturel harmonieux du territoire.

Par ailleurs, certaines manifestations constituent des événements phares pour le Département et les territoires, qui souhaitent les soutenir pour les faire évoluer et progresser.

Ces festivals et lieux structurants maillent le territoire en offrant aux différents publics des projets artistiques de grande qualité tout en permettant de valoriser l'image des territoires. C'est pourquoi le Département soutient ces structures pérennes pour la consolidation des équipes artistiques et l'augmentation du nombre de manifestations.

En outre, le Département s'est également fortement engagé pour le développement de l'accès à la lecture publique. En effet, le Département des Pyrénées-Orientales a mis en place une politique volontariste en faveur de la lecture publique.

En premier lieu, le Plan de Développement de la Lecture Publique et des Bibliothèques (PDLPB), a permis de subventionner les projets de bibliothèques en matière de construction et d'aménagement de locaux, d'informatisation, d'acquisition d'ouvrages et également de

recrutement de personnel.

En second lieu, le Département a souhaité apporter un élan supplémentaire à cette politique du livre et des bibliothèques, en mettant en œuvre une véritable « politique d'aménagement du territoire en matière de bibliothèques », visant à mailler le territoire par un réseau de bibliothèques structuré et équilibré pour :

- créer ou soutenir sur l'ensemble du département, une dizaine de bibliothèques de « bon niveau », qui irrigueront les petites bibliothèques situées dans l'espace géographique qui l'entoure ;
- aider les bibliothèques à s'ouvrir vers des compétences culturelles élargies autour des autres supports que le livre, de la diffusion culturelle (théâtre, conte), de l'animation (expositions, signatures d'auteurs) ;
- aider à la structuration de projets d'espaces intercommunaux de bibliothèques sur l'ensemble du territoire.

- La valorisation de la catalanité :

La catalanité est un élément fort, partie intégrante d'un patrimoine qu'il appartient de protéger, de valoriser et de faire vivre. Le Département des Pyrénées-Orientales s'engage de manière pérenne en tant qu'acteur de la promotion, du développement et de la diffusion de la langue et la culture catalane, à :

- Garantir la survie et la transmission de la langue catalane, ce qui implique l'inversion de tendance de perte de locuteurs catalanophones ;
- Permettre l'utilisation du Catalan pour chaque habitant du département qui le souhaite: apprendre, entendre, parler et lire le Catalan ;
- Assurer la présence de la langue catalane dans les divers secteurs de la vie publique et sociale du département grâce au développement du bilinguisme ;
- Contribuer à l'intégration des nouveaux arrivants et participer à la cohésion sociale et au développement économique du département grâce au respect de la personnalité linguistique et culturelle catalane.

- Le développement des Mobilités :

Mieux circuler est une priorité de l'institution départementale. Cela se traduit notamment par la réalisation d'importants travaux d'investissement sur les routes départementales, l'entretien, la gestion et l'exploitation du réseau routier départemental.

De même, le Département mène une politique volontariste et ambitieuse en matière de développement des mobilités douces. Le Département mène ainsi différentes actions :

- en tant que maître d'ouvrage sur les infrastructures cyclables liées à la voirie départementale ;
- en tant que maître d'ouvrage de la véloroute voie verte, la « Vélittorale » (entre Le Barcarès et Argelès-sur-Mer) et de la Voie Verte en Pays Pyrénées Méditerranée (VVPPM) entre Argelès-sur-Mer et Arles-sur-Tech, incluant la liaison transfrontalière par le col de Panissars au Perthus.

Le Département :

- agit pour la sécurisation des accès cyclables aux collèges ;
- incite les communes et intercommunalités à participer au programme sur leur territoire ;
- propose de jalonner des circuits cyclotouristiques et des itinéraires de substitution pour permettre aux sportifs de rouler sur un réseau apaisé et riche en découverte.

- La préservation de la ressource en eau :

Le Département, en lien avec les communes et leurs groupements, agit pour garantir durablement la mise à disposition d'une eau en quantité suffisante et d'une qualité

conforme à la réglementation, à un coût acceptable tout en préservant l'intégrité des ressources et des milieux.

- La préservation des espaces naturels sensibles :

Le Département s'engage pour la préservation des zones humides et s'inscrit dans une prise de conscience globale de la nécessité de sauvegarder ces espaces fragiles.

Le terme « zone humide » englobe une multitude de milieux naturels caractérisés par une **présence d'eau permanente ou temporaire** : marais, tourbières, prairies humides, forêts humides, sagnes, et regroupe en fait toutes les zones de transition entre la terre et l'eau. Les zones humides remplissent diverses fonctions leur conférant des **valeurs biologiques, hydrologiques, économiques et sociologiques remarquables**. En fournissant l'eau et les aliments à quantité d'espèces, ces écosystèmes sont d'une grande biodiversité.

- la protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et maritime :

Des cimes pyrénéennes aux rives méditerranéennes, les Pyrénées-Orientales offrent une diversité paysagère unique en France. Que ce soit le littoral, les plaines, les contreforts et piémonts ou encore les montagnes, tout le territoire révèle une remarquable biodiversité animale, végétale et culturelle. Ainsi, avec ses 11 réserves naturelles, 28 sites classés, 1 Grand Site de France, 25 sites Natura 2000 et ses 2 Parcs Naturels, le département est le premier au niveau national pour sa richesse écologique reconnue et préservée.

Le Département des Pyrénées-Orientales, sensible aux qualités paysagères et aux richesses naturelles de son territoire, a engagé une politique dynamique de protection, de valorisation et d'ouverture au public des espaces naturels et culturels afin d'offrir à tous, un cadre de vie de qualité. Des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sont également développées sur les territoires auprès des acteurs institutionnels et associatifs.

Le Département est ainsi propriétaire et gestionnaire de 12 sites d'exception qu'il entretient, restaure, embellit et gère au bénéfice du plus grand nombre, tout au long de l'année. Fidèle à sa volonté de rendre la nature, les loisirs et la culture accessible à tous, il met tout en œuvre afin que chacun puisse en profiter : visites guidées, animations, concerts, expositions, événements.

Il gère ainsi sur ce territoire le Château Royal de Collioure, le site naturel de Paulliles et la réserve marine de Cerbère-Banyuls-sur-Mer.

Le patrimoine étant l'héritage de notre histoire et l'expression de notre identité mais également un important facteur d'intégration, sa protection tout comme sa valorisation représentent pour le Département un devoir, qui se traduit par un engagement fort auprès de l'ensemble de ses partenaires, notamment :

® En termes de protection

- Une politique dynamique de préservation et de restauration du mobilier grâce aux interventions du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine.
- Un soutien financier aux monuments, musées et collections, ainsi qu'une participation aux coûts des travaux réalisés sur le patrimoine historique du département, comme sur le patrimoine non protégé (en lien avec le Plan Objet 66).
- Une action volontariste en faveur du patrimoine maritime par le biais de la mission créée au sein de ses services, et par un partenariat actif avec le milieu associatif et les institutionnels sur l'ensemble du pourtour méditerranéen

® En termes de valorisation

- Une dynamique de qualité et de professionnalisation des sites et des monuments historiques ;
- Une participation à la recherche et à la mise en valeur de tout ce qui a trait à l'identité patrimoniale par un soutien aux associations engagées dans des missions de sauvegarde et de découverte.

Dans le prolongement, le Département a également adopté une politique de développement de la mer et du littoral. La stratégie départementale vise ainsi à :

- Préserver la biodiversité et la qualité des espaces côtiers et marins ;
- Soutenir les activités maritimes ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Communiquer et sensibiliser les habitants et les usagers du littoral sur les enjeux de préservation et gestion durable ;
- Participer aux réflexions stratégiques et prospectives relatives à la mer et au littoral.

Le Département accompagne ainsi le Parc naturel marin du Golfe du Lion et les collectivités locales dans leurs initiatives en faveur de la gestion des espaces littoraux, le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux marines, la sensibilisation des usagers du littoral et de l'espace marin, la SNSM dans ses actions publiques de sécurité publique et de sauvetage ainsi que la Caisse intempéries pour les marins actifs de notre territoire.

La protection et la valorisation de la forêt est un enjeu fort. Le Département conscient des potentialités et de la vulnérabilité du patrimoine forestier a mis en place depuis plusieurs années un programme de prévention contre les incendies et un programme de valorisation des espaces naturels boisés.

La randonnée constitue également un outil de préservation de l'environnement ainsi qu'un important levier de développement et de dynamisme territorial, vecteur de développement touristique et de diversification des activités. Le Département en partenariat avec le comité départemental de la randonnée pédestre est amené à créer des itinéraires structurants, à mettre en place des actions ambitieuses de promotion de la randonnée à l'échelle départementale. Le Département est par ailleurs maître d'ouvrage direct de l'entretien, de la signalétique et des travaux sur les itinéraires GR et GRP.

La chasse et la pêche sont des activités de pleine nature qui contribuent à la gestion de l'espace rural et au respect de la réglementation environnementale.

La politique départementale en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables participe pleinement à la préservation de l'environnement (interventions sur le patrimoine bâti départemental, conseil gratuit auprès des collectivités et particuliers, soutien financier aux projets portés par les collectivités locales, structuration de la filière bois énergie, solaire, développement des partenariats avec le pôle Derbi, le laboratoire PROMES, etc.).

- Le développement d'une politique agri-environnementale :

L'activité agricole joue un rôle fondamental en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et d'emploi local, elle constitue, à ce titre, un enjeu majeur pour le devenir de notre territoire. Le Département des Pyrénées-Orientales, convaincu de l'importance de ces thématiques, s'implique fortement dans leur valorisation en menant, depuis plus d'une quinzaine d'années, une politique volontariste en faveur du maintien et du développement des différentes filières agricoles. Ainsi, au fil des ans, qu'elle soit d'ordre technique ou financière, l'intervention départementale a permis la consolidation et l'émergence de structures d'animation et de développement agricole de proximité, aptes à répondre aux besoins locaux. Afin d'intégrer et de mettre en conformité cette Politique

Départementale avec les dernières réformes législatives et les nouveaux cadres réglementaires, en 2017, cette dernière a été entièrement révisée, pour s'organiser autour des 4 axes suivants :

- **Axe 1** – Accompagner le développement de l'agritourisme et de l'oenotourisme, gage de qualité et source de plus-value pour l'agriculture locale.
- **Axe 2** – Promouvoir l'agro-environnement et l'agro-écologie, pour développer et renforcer une agriculture durable, respectueuse de l'environnement.
- **Axe 3** – Mettre en œuvre une politique de la ruralité, garante d'un développement équilibré des territoires et de la bonne gestion du foncier agricole et naturel.
- **Axe 4** – Contribuer à la solidarité au sein des filières et des territoires.

- Agriculture et foncier : un enjeu majeur :

Des outils pour restructurer, remobiliser et préserver le foncier agricole.

Le Département est engagé dans une politique agricole volontariste dont l'un des axes structurants est le maintien de l'équilibre entre des espaces artificialisés en constante progression et des espaces agricoles et naturels menacés.

Cette démarche est confortée et encadrée par la **loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005** qui a délégué très largement les compétences de l'**aménagement foncier rural** aux Départements en les déclinant en **4 modes d'intervention distincts** (définis au titre II du livre I du Code Rural et de la Pêche Maritime), ainsi que la mise en œuvre d'un nouvel outil visant à **préserver durablement** la vocation agricole et naturelle des terres : le **PAEN** (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels).

Sur ce territoire, 2 PAEN sur la commune de Laroque-des-Albères ont été approuvés.

Par délibération du 12 avril 2018, la commune de Céret s'est prononcée en faveur de l'instauration d'un projet de PAEN sur environ 200 ha. L'enquête publique va être lancée au printemps pour une délibération attendue au second semestre 2023.

Par délibération en date du 10 mai 2021, le Département a approuvé le lancement des études de faisabilité d'un projet de PAEN supra-communal de 8 communes : Saint Cyprien, Bages, Ortaffa, Montescot, Latour bas Elne, Elne, Corneilla del Vercol et Théza.

Enfin, un projet de PAEN en préfiguration est en cours de création suite aux sollicitations des communes d'Argelès-sur-mer, Montesquieu-des-Albères, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts, Sorède, Palau-del-Vidre et Saint André.

- La création de jardins familiaux pour cultiver la solidarité :

Le Département apporte son aide aux communes de tout le département pour la création de leurs jardins familiaux. C'est le premier Département à avoir mis en place un tel programme d'aides. Des espaces de plantations de fruits et légumes, mais aussi de détente, de rencontre et de lien social.

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE

6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert (cf. tableaux pages suivantes) :

- ⇒ S'adapter au changement climatique
- ⇒ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- ⇒ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- ⇒ Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- ⇒ Préserver et développer des emplois de qualité
- ⇒ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

A noter :

- La stratégie territoriale du Pays Pyrénées Méditerranée est jointe en annexe (cf. présentation article 3).
- La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) et la Communauté de communes des Aspres (CCA) disposent d'un projet de territoire. L'élaboration d'un PLUI sera l'occasion pour la CCA de réviser son projet de territoire.
- La Communauté de communes du Vallespir (CCV) élabore actuellement son projet de territoire.
- La Communauté de communes du Haut Vallespir (CCHV) va lancer l'élaboration d'un PLUI.
- Le [Schéma de Cohérence Territoriale \(SCOT\) Littoral Sud](#) fait l'objet d'une révision (CCACVI et CCV).
- Le [SCOT Plaine du Roussillon](#) concerne la CCA.

PACTE VERT : S'adapter au changement climatique	
STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE Pays Pyrénées Méditerranée
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2. Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <p>Biens communs : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p>Volet littoral / Résilience : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p> <p>Eau et risques : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p>Animer, mettre en œuvre et évaluer le Plan Climat Air Energie Territorial</p> <p>Mettre en œuvre la démarche Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT) sur son territoire</p> <p>Relayer les outils existants et futurs de sensibilisation au changement climatique</p> <p>Objectif Stratégique 1 CTO : Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire</p> <p>Mesure Opérationnelle 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient</p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p>l'aménagement du territoire harmonieux et équilibré, laissant toute sa place à la ruralité et refusant l'opposition villes et espace rural</p>	
<p style="text-align: center;">STRATEGIES DE REFERENCE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES</p> <p>Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) Préfiguration de la stratégie d'adaptation de la gestion intégrée de la côte sableuse catalane face au changement climatique (CCACVI), dans le cadre d'une Convention de partenariat au Cycle 3 de l'Obs'Cat.)</p>	

PACTE VERT : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions	
STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 prévention et la réduction des risques d'inondation 6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. <p>Biodiversité : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-aquas-mers, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p>Milieux aquatiques : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p>Foncier : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p>Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranéenne)</p> <p>Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranéenne)</p> <p>Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranéenne)</p> <p>Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranéenne)</p> <p>Concevoir une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueux de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières (Programme Avenir Montagnes)</p> <p>Objectif Stratégique 3 du CTO</p> <p>Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt</p>
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p>Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré, laissant toute sa place à la ruralité et refusant l'opposition villes et espace rural</p>	
<p>STRATEGIES DE REFERENCE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES</p> <p>Projet de Territoire CCACVI : Un territoire de transition écologique ; Réinvestir les ressources agricoles ; Un territoire résilient</p>	

<p>PACTE VERT : Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p>	<p>Projet de Territoire CCA - AXE 3 : Préserver notre environnement et le cadre de vie des habitants</p> <p>Schémas Directeurs d'Adduction d'Eau Potable (CCACVI et CCA), Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux usées (CCACVI et CCA), PGRI (CCA et CCV), SAGE Tech Albères (SMIGATA), Contrat de Bassin Versant Réart (SMBVR) SCOT</p>
---	--

<p>PACTE VERT : Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p>	
<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p>	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</p>
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p>	
<p>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</p>	<p>Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à toutes et tous de "bien produire" et "bien manger" (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée) →Projet Alimentaire Territorial Mar i Munt</p>
<p>Stratégie Occitanie, l'Occitanie en première ligne</p>	<p>Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur ajoutée (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée)</p>
<p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » : Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023. A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p>	<p>Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée)</p>
<p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040 Santé : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p>Défi 8 : Une culture singulière partout, par et pour tout le monde (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée) → Schéma Territorial de développement culturel</p>
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p>	
<p>Des solidarités assurées à tous les âges de la vie et en tout point du département, la bienveillance et la vigilance devant inspirer des réponses sur mesure pour chaque habitant L'encouragement à la citoyenneté, pour un « vivre ensemble » se fondant sur la capacité à promouvoir au quotidien les valeurs de liberté, de fraternité, de laïcité et de solidarité</p>	<p>Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée) Objectif Stratégique 2 du CTO Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde</p>

Accuse de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

<p align="center">Stratégies De Référence Des Communautés De Communes</p> <p>Opah, Conventions Territoriale Globale Enfance Jeunesse</p> <p>Contrat Local De Santé Du Haut Vallespir Et Vallespir (Cchv Et Ccv)</p> <p>Projet De Territoire Ccacvi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire Ensemble Un Territoire Solidaire - Une Identité Catalane Valorisée Dans Sa Pluralité ; Transition Sociale, Bien-Vivre Et Intergénérationnel ; Doter Le Pih De Moyens D'actions Pour Lutter Contre L'habitat Indigne Et La Spéculation ; Offrir Des Capacités D'hébergement Pour Les Saisonniers Touristiques Et Agricoles - Un Territoire De Proximité – Réseaux De Circuits Courts, Transformation Et Valorisation De La Production Locale ; Un Parcours De Santé Continu Et Accessible Pour Tous ; Lien Social Et Garantie De Services De Proximité ; Education Et Sport A Portée Des Jeunes <p>Projet de territoire CCA - Axe 3 : Preserver notre environnement et le cadre de vie des habitants</p>	
--	--

<p align="center">PACTE VERT : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p align="center">HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</p> <p>Défi 1 : Un territoire à énergie positive (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée) → Objectifs à horizon 20230 du Plan Climat Air Energie Territorial Réduire la demande en énergie de 19% par rapport à la référence 2013 Réduire les émissions de GES de 27% par rapport à la référence 2013 Augmenter la production d'énergies renouvelables de 219 GWh par rapport à la production 2013 (38% d'ENR dans la consommation)</p> <p>Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée)</p> <p>Objectif Stratégique 4 Accélérer la transition dans tous les processus de</p>	<p align="center">PACTE VERT : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p align="center">STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable 2. Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières 3. Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010) <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p>Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</p> <p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p align="center">STRATEGIES DE REFERENCE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE CCACVI : Un territoire de transition écologique ; Devenir un territoire à énergie positive</p>
---	--

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

<p>PROJET DE TERRITOIRE CCA - AXE 2 : ELABORER ET METTRE EN OEUVRE UN PROGRAMME TERRITORIAL EN FAVEUR DE LA « CROISSANCE VERTE »</p> <p>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</p>	<p>production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets</p>
---	---

<p>PACTE VERT : Préserver et développer des emplois de qualité</p>	
<p>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p>-</p> <p>STRATEGIES DE REFERENCE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES</p> <p>Stratégie agricole et forestière CCV</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE CCACVI : Un territoire qui s'émancipe, produit et innove</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de formation d'attractivité internationale - Une terre d'accueil et développement entrepreneurs / producteurs - Un tourisme nature et nautique, culture et sportif <p>PROJET DE TERRITOIRE CCA - AXE 2 : ELABORER ET METTRE EN OEUVRE UN PROGRAMME TERRITORIAL EN FAVEUR DE LA « CROISSANCE VERTE » ; POURSUIVRE ET CONFORTER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE ENGAGEE SUR LE TERRITOIRE DES ASPRES</p>	<p>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</p> <p>Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à toutes et tous de "bien produire" et "bien manger" (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée) → Projet Alimentaire Territorial Mar i Munt</p> <p>Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée) → Développer une offre touristique 4 saisons grâce aux atouts touristiques du territoire et à leurs potentiels de diversification (Programme Avenir Montagnes Ingénierie)</p> <p>Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée) → Future Charte Forestière de Territoire 2023-2032</p> <p>Objectif Stratégique 5 du CTO Tendre vers une économie dynamique et vertueuse</p>

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

PACTE VERT : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables	
STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</p> <p>Rééquilibrage= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p>Objectifs thématiques :</p> <p>Mobilité : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</p> <p>Services : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;</p> <p>Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).</p> <p>Territoires d'équilibre / centralités : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.</p> <p>Coopérations : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires</p> <p>Vollet montagne et ruralité</p> <p>Offre territoriale : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures</p> <p>Complémentarité : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains</p> <p>Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne</p> <p>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p>L'encouragement à la citoyenneté, pour un « vivre ensemble » se fondant sur la capacité à promouvoir au quotidien les valeurs de liberté, de fraternité, de laïcité et de solidarité</p> <p>STRATEGIES DE REFERENCE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES</p> <p>Schéma des mobilités durables (CCV)</p> <p>PROJET DE TERRITOIRE CCACVI :</p>	<p>Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée)</p> <p>Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur ajoutée (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée)</p> <p>Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité (projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée)</p> <p>Futur Schéma Directeur Cyclable (Pays Pyrénées Méditerranée)</p> <p>Objectif Stratégique 6 du CTO</p> <p>Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois</p> <p>Objectif Stratégique 7 du CTO</p> <p>Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale</p>

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

	<ul style="list-style-type: none"> - Faire ensemble un territoire solidaire ; Solidarités intercommunales, mutualisation et coopération (projet de territoire CCACVI) - Un territoire qui s'émancipe, produit et innove ; Un territoire transfrontalier en réseau - Un territoire de transition écologique ; Mobilités vertes alternatives <p>PROJET DE TERRITOIRE CCA - AXE 4 : POUR UN TERRITOIRE OUVERT... ET COOPERANT</p> <p>STRATEGIES DANS LES COMMUNES : CONTRATS BOURGS-CENTRES (Argelès-sur-mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Céret, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Port-Vendres, Reynes-Arles-sur-Tech- Amélie-les-Bains, Saint-André, Saint-Genis-des-Fontaines, Sorède, Thuir, Prats-de-Mollo, DISPOSITIF PETITE VILLE DE DEMAIN (Banyuls-sur-Mer, Céret, Elne, Le Boulou, Port-Vendres, Thuir). Contrat de ville Cœur d'Helénae (Elne)</p>
--	---

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230424-DEL2023-023-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

<p>Objectif Stratégique 1 Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire</p>	<p>Mesure Opérationnelle 1.A : Favoriser des espaces publics et des paysages de qualité, répondant aux enjeux écologiques et de solidarités</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique</p>
<p>Objectif Stratégique 2 Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde</p>	<p>Mesure Opérationnelle 2.A : Développer l'offre de santé et de services à la population (services publics de proximité, services aux familles...)</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 2.B : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 2.C : Encourager le sport et la pratique locale des Activités de Pleine Nature, vecteurs de cohésion et de prévention santé</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 2.D : Valoriser les ressources culturelles du territoire (patrimoine, lieux, structures...) au service de la cohésion sociale et du développement économique</p>
<p>Objectif Stratégique 3 Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt</p>	<p>Mesure Opérationnelle 3.A : Gérer, préserver et régénérer les milieux (naturels, forestiers...), les espèces et les continuités écologiques</p>
<p>Objectif Stratégique 4 Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets</p>	<p>Mesure Opérationnelle 4.A : Ecoconcevoir les équipements collectifs sur notre territoire (économies d'énergie, EnR, gestion de l'eau, flux de déchets...)</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 4.B : Faire des Zones d'activités et équipements à vocation économique, un levier de l'économie verte et bleue responsable (matériaux biosourcés, réemploi...)</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 4.C : Accompagner la transition de l'agriculture, de la pêche et de la distribution (circuits courts)</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 4.E : Accompagner les commerces de proximité et la mutation du secteur économique (logistique, thermalisme...)</p>
<p>Objectif Stratégique 5 Tendre vers une économie dynamique et vertueuse</p>	<p>Mesure Opérationnelle 5.A : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les dynamiques entrepreneuriales en structurant les filières locales (filière bois, économie circulaire...) notamment par la formation</p>
<p>Objectif Stratégique 6 Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois</p>	<p>Mesure Opérationnelle 6.A : Favoriser les mobilités décarbonées pour les biens et les personnes</p>
	<p>Mesure Opérationnelle 6.B : Développer les services, équipements et filières permettant un numérique vertueux pour tout le monde</p>
<p>Objectif Stratégique 7 Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale</p>	<p>Mesure Opérationnelle 7.A : Accompagner la mobilisation en faveur des transitions</p>

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT). Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements nécessaires à l'enfance et la jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, SATEDE etc.).

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du Département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du Département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPEY : Agence des Pyrénées
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens portés par le Pays Pyrénées Méditerranée :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER**
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée 5 (OS5) du FEDER 2021-2027,**
- **Au titre du Groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA),** avec pour périmètre le littoral des Pyrénées-Orientales.

Avec 120 kilomètres de frontière, le Pays Pyrénées Méditerranée pourra prendre part à des **programmes transfrontaliers**.

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- **D'approuver le Contrat Cadre** avant leur validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- **D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,**
- **D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation,** qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,

- **D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,**
- De fixer, de manière annuelle, **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale** sur le territoire,
- De procéder à **l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre** du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 ».

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.
Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.
L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

Pour tous les territoires :

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

Pour les territoires ruraux :

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un **Programme Opérationnel Annuel**.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1er trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

!/ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par le PAYS PYRENEES MEDITERRANEE de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____, le _____

La Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée

Nathalie REGOND PLANAS

La Présidente du Conseil Régional Occitanie

Carole DELGA

La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Hermeline MALHERBE

La Présidente du Conseil Régional Occitanie

Carole DELGA

**Le Président de la Communauté de communes
Albères Côte Vermeille Illibéris**

Antoine PARRA

**Le Président de la Communauté de
communes des Aspres**

René OLIVE

**Le Président de la Communauté de communes
Haut Vallespir**

Claude FERRER

**Le Président de la Communauté de
communes du Vallespir**

Michel COSTE

ANNEXES

- 1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures**
- 2/ Le projet de territoire développé**
- 3/ Les schémas opérationnels en cours**
- 4/ Tout document considéré comme utile en annexe du présent contrat cadre**

SOMMAIRE DES FICHES MESURES

Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire

Fiche mesure n° 1.A : Favoriser des espaces publics et des paysages de qualité, répondant aux enjeux écologiques et de solidarités³ 3

Fiche mesure n° 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique 5

Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde

Fiche mesure n° 2.A : Développer l'offre de santé et de services à la population (services publics de proximité, services aux familles...) 7

Fiche mesure n° 2.B : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social 9

Fiche mesure n° 2.C : Encourager le sport et la pratique locale des Activités de Pleine Nature, vecteurs de cohésion et de prévention santé 11

Fiche mesure n° 2.D : Valoriser les ressources culturelles du territoire (patrimoine, lieux, structures...) au service de la cohésion sociale et du développement économique 13

Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt -

Fiche mesure n° 3.A : Gérer, préserver et régénérer les milieux (naturels, forestiers...), les espèces et les continuités écologiques 15

Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets

Fiche mesure n° 4.A : Ecoconcevoir les équipements collectifs sur notre territoire (économies d'énergie, EnR, gestion de l'eau, flux de déchets...) 17

Fiche mesure n° 4.B : Faire des Zones d'activités et équipements à vocation économique, un levier de l'économie verte et bleue responsable (matériaux biosourcés, réemploi...) 19

Fiche mesure n° 4.C : Accompagner la transition de l'agriculture, de la pêche et de la distribution (circuits courts) 21

Fiche mesure n° 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient 23

Fiche mesure n° 4.E : Accompagner les commerces de proximité et la mutation du secteur économique (logistique, thermalisme...) 25

Tendre vers une économie dynamique et vertueuse

Fiche mesure n° 5.A : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les dynamiques entrepreneuriales en structurant les filières locales (filière bois, économie circulaire...) notamment par la formation 27

Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois

Fiche mesure n° 6.A : Favoriser les mobilités décarbonées pour les biens et les personnes 29

Fiche mesure n° 6.B : Développer les services, équipements et filières permettant un numérique vertueux pour tous 31

Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale

Fiche mesure n° 7.A : Accompagner la mobilisation en faveur des transitions 33

Objectif stratégique 1 : Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire

Fiche mesure n° 1.A : Favoriser des espaces publics et des paysages de qualité, répondant aux enjeux écologiques et de solidarités

Contexte général :

Le patrimoine bâti et les paysages diversifiés et emblématiques du Pays Pyrénées Méditerranée en font un territoire attractif avec des enjeux forts de préservation.

La thématique de l'aménagement, recoupant les notions d'espaces de vie, d'espaces publics et de paysages, avait ainsi fait l'objet d'une réflexion spécifique à l'échelle du Pays : le Schéma territorial de l'Habitat et des Paysages, en parallèle des SCOTs Littoral Sud et Plaine du Roussillon qui seront complétés par les PLUI du Haut Vallespir et des Aspres.

Aujourd'hui, les espaces et équipements publics sur notre territoire font face à des défis majeurs d'aménagement : vieillissement des centres anciens, îlots de chaleur, qualité des équipements, piétonisation, accessibilité, accueil intergénérationnel...

Les communes Bourg-Centre jouent un rôle de centralité en termes de services publics, de développement économique, de santé ... essentiel à l'équilibre territorial et à la vie des concitoyen·nes.

De façon plus large, il convient de souligner l'attractivité de nos paysages qui constituent un atout majeur pour la qualité de vie et le tourisme. Malgré leur mise en valeur comme identité particulière du Pays, ces derniers sont menacés entre autres par la pression touristique, l'artificialisation rapide des sols et le changement climatique. La biodiversité locale, essentielle à la résilience et la qualité des espaces de vie, subit également une pression liée à la surexploitation et à la dégradation des ressources et des milieux par les activités humaines.

La dépendance aux véhicules thermiques sur le territoire du Pays est aussi source de nuisances sonores et de pollution atmosphérique. Des solutions de mobilité durable sont encouragées (cf. mesure 6A).

Ainsi, face aux défis environnementaux et démographiques, l'enjeu est aujourd'hui de qualifier et faire vivre les espaces publics des villes et des villages, ainsi que de préserver et valoriser les paysages en les prenant en compte dans des opérations d'aménagement répondant aux enjeux écologiques et de solidarité.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Améliorer les espaces publics des villes et villages
- Développer l'accès aux services publics et équipements de proximité
- Préserver et valoriser les paysages en prenant en compte les continuités écologiques (cf. mesure 3A)
- Créer une souveraineté et une durabilité dans le secteur de l'aménagement / la construction avec des ressources et savoir-faire locaux : matériaux de construction et isolation biosourcés (bois, liège, paille, chanvre, etc.), sources énergétiques locales (bois énergie, solaire) (cf. mesure 4A)
- Aménager en intégrant les enjeux de biodiversité, risques, pollutions et changement climatique au premier plan (cf. mesure 3A)

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Aménagement paysagers / végétalisés des entrées de villes / espaces en proximité des équipements publics, espaces d'intérêt touristique
- Renaturation centre-ancien / espaces publics (places végétalisées, placettes enherbées, « nature en ville » ...)
- Jardins collectifs (lien avec mesure 2B)
- Réaménagement de sites en front de mer, zones portuaires...
- Plateforme de Prévention des événements climatiques en lien avec l'érosion

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Nombre d'opérations d'amélioration des espaces publics / de valorisation des paysages

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et rayonnant
- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 2 de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque)
- FEDER - (OS4) Une Europe plus sociale : socle européen des droits sociaux
- FEDER - (OS5) Une Europe plus proche des citoyens développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales - VOLET URBAIN - 1. Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée - VOLET RURAL - 1. Améliorer l'accès aux services sociaux, d'éducation et de proximité de base

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1, FA 2, FA 3 et FA 4.

Objectif stratégique 1 : Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire

Fiche mesure n° 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique

Contexte général :

La problématique de l'habitat est centrale sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée qui a abordé cette thématique dans son Schéma territorial de l'Habitat et des Paysages, et s'investit sur les questions de précarité énergétique via son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2026.

Le territoire possède un parc de logements ancien, avec une faible performance énergétique (mauvaise isolation, chauffage peu adapté) contribuant à la précarité énergétique d'une partie de la population. Les agencements de certains logements ne sont pas adaptés aux besoins des habitants (notamment des personnes âgées).

L'offre de logements ne correspond pas à la demande en termes de quantité et de qualité (parc locatif sous-développé, prix élevés). Certains besoins spécifiques de logements ne sont pas satisfaits : travailleurs saisonniers, locatif social, hébergement d'urgence, nomades etc.

De plus, l'artificialisation des sols liés à la pression foncière d'un territoire attractif, continue malgré la désertification de certains centres de villages, créant une inégale répartition des aires d'habitations et des offres de services ou de commerces.

Ainsi, il s'agit de produire un habitat sobre et responsable et développer une offre de logements :

- Qui favorise le renouvellement urbain et la lutte contre la précarité énergétique (rénovation énergétique des bâtiments via des matériaux et filières locales, éco-construction, etc.).
- Accessibles à tous (quel que soit le niveau de ressources des habitant-es ou encore leur situation au regard du handicap)
- En adéquation avec les besoins repérés ou à venir, et les ressources.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat
- Produire un habitat répondant aux besoins de tous
- Produire un habitat sain avec des matériaux biosourcés
- Maîtriser les coûts et les budgets dans l'habitat
- Améliorer l'information des privés sur la sobriété énergétique et la rénovation thermique
- Déployer les outils d'analyse des potentiels d'économie et diffuser les connaissances
- Stimuler et accompagner la rénovation du bâti et les actions de maîtrise de l'énergie
- Réduire la précarité énergétique
- Créer une souveraineté et une durabilité dans le secteur de l'habitat avec des ressources et savoir-faire locaux : matériaux de construction et isolation biosourcés (bois, liège, paille, chanvre, etc.), sources énergétiques locales (bois énergie, solaire)

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Logements communaux (à vocation sociale)
- Structures d'hébergement des travailleurs saisonniers (baux saisonniers en zone de montagne)
- Logements pour étudiants / Foyer Jeunes Travailleurs
- Logements sociaux

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Production d'habitat adapté, de logements sociaux

Nombre d'opérations de rénovation énergétique du bâti

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et rayonnant
- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 3 C de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque)
- FEDER - (OS5) Une Europe plus proche des citoyens développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales - VOLETS URBAIN ET RURAL- 3. Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1

Objectif stratégique 2 : Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde

Fiche mesure n° 2.A : Développer l'offre de santé et de services à la population (services publics de proximité, services aux familles...)

Contexte général :

Le Pays Pyrénées Méditerranée compte 10 bassins de vie, source de services notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la petite enfance, de l'assistance aux personnes âgées et handicapées, etc. L'accessibilité et la qualité des services de base sont assez inégales selon les bassins de vie. Les communes Bourgs-Centres jouent un rôle de centralité en termes de services publics, de développement économique, de santé ... essentiel à l'équilibre territorial et à la vie des concitoyen-nes.

En matière de santé, on constate une répartition inégale de l'offre de soins, un vieillissement de la population médicale (renouvellement des médecins généralistes et des spécialistes) et un manque d'attractivité du territoire pour les jeunes médecins. Les Communautés de communes du Haut Vallespir et du Vallespir ont signé le 22 décembre 2022, leur 1er Contrat local de santé. Ce CLS est l'unique sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée.

L'enjeu est de proposer de nouveaux services de santé à la population et d'attirer des professionnel·les pour renforcer l'offre. Il est important de structurer et coordonner cette offre, pour réduire les inégalités en s'appuyant sur le Schéma départemental d'Accessibilité des Services aux publics.

Le secteur de la santé est aussi un secteur porteur d'emplois qui peut être l'objet de projets permettant de créer du lien social et de réduire le chômage de longue durée. Sur le territoire, nous comptons On recense sur le territoire du Pays : MSP d'Arles-sur-Tech en fonctionnement, avec deux antennes (Prats-de-Mollo et Saint-Laurent de Cerdans) et le Centre De Santé (CDS) d'Elne.

Enfin, il conviendra également de développer l'offre de services à la population notamment en termes de services publics de proximité, services à la jeunesse, aux seniors, aux familles et à la parentalité, et d'encourager la pratique sportive, vecteur de cohésion et de prévention santé (cf. mesure 2C).

Objectifs et contenu de la mesure :

- Renforcer l'offre de santé
- Promouvoir une offre de santé créatrice de lien social
- Développer l'offre de services à la population
- Encourager la pratique sportive vecteur de cohésion et de prévention santé (cf. mesure 2C)

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Maisons et centres de santé pluriprofessionnels : CDS (CDS GIP Ma Santé Ma Région) / MSP
- Equipements associatifs (uniquement Communes Bourgs Centres)
- Pôles culturels et sportifs (lien avec mesures 2C et 2D)
- Tiers-lieux
- Crèches, accueils petite enfance, Maison d'Assistant·es Maternel·les
- Aménagement d'aires de jeux, espaces de loisirs, détente, parcs...
- Guichet unique de l'offre de services à la population (uniquement Communes Bourgs Centres)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Nombre de nouveaux services déployés (santé, services publics de proximité, jeunesse, famille et parentalité)

Nombre d'infrastructures améliorées et réalisées (santé, sport)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 3 : Promouvoir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie
- FEDER - (OS5) Une Europe plus proche des citoyens développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales - VOLET URBAIN - 1. Améliorer le cadre de vie des habitants en zone défavorisée - VOLET RURAL - 1. Améliorer l'accès aux services sociaux, d'éducation et de proximité de base - VOLET URBAIN - 2. Lutter contre la désertification médicale dans les zones urbaines défavorisées - VOLET RURAL - 2. Lutter contre la désertification médicale dans les zones rurales

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1 et FA 4.

Objectif stratégique 2 : Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde

Fiche mesure n° 2.B : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social

Contexte général :

Le Pays Pyrénées Méditerranée présente une grande diversité de ressources alimentaires du fait de sa géographie s'étendant de la mer à la montagne, le long de la vallée fluviale du Tech. C'est un territoire fonctionnel qui pourrait tendre vers l'autonomie alimentaire.

Des démarches avancées, communales et intercommunales pour la reconquête de leur restauration collective confirment l'évolution des priorités des élu-es du territoire. Des initiatives collectives et solidaires pour l'alimentation portées par des collectifs citoyens et des associations de l'ESS viennent compléter le cadre.

Cependant, la crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont montré les limites et la fragilité de nos modèles exacerbant les inégalités d'accès à une alimentation bonne, propre et juste.

Depuis avril 2021, le Pays Pyrénées Méditerranée s'est lancé dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial. Encore au stade « émergent », ce projet structurel vise entre autres à favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social.

Il s'agit de permettre l'appropriation des enjeux systémiques de l'alimentation par tous les acteur-rices du système alimentaire.

L'objectif est aussi de promouvoir le lien entre la santé et l'alimentation par la création ou le développement de nouveaux services et en s'appuyant sur les initiatives locales comme par exemple le Contrat Local de Santé du Vallespir et du Haut Vallespir (cf. mesure 2A).

La restauration hors domicile représente elle aussi un important levier pour une transition alimentaire vectrice de progrès social par la quantité de repas qu'elle sert. L'accompagnement et le développement de l'approvisionnement de la restauration hors domicile par des produits bio, locaux et/ou en agroécologie doit être une priorité pour réduire les inégalités.

Enfin, cette transition doit être inclusive en favorisant la création ou le développement de structures d'insertion professionnelle par l'alimentation.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Promouvoir une alimentation bonne, propre et juste
- Sensibiliser aux enjeux systémiques de l'alimentation : santé humaine, santé animale et santé environnementale
- Accompagner et développer l'approvisionnement de la restauration hors domicile (dont restauration collective) par des produits bio, locaux et/ou en agroécologie
- Favoriser la création ou le développement de structure d'insertion professionnelle par l'alimentation
- Faire vivre le Projet Alimentaire Territorial "Mar i Munt"

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Equipements de restauration scolaire (extension, cuisine centrale mutualisée...)
- Café-restaurant municipaux (Bistrot d'aquí...)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Diversité des publics impliqués

Nombre de démarches dans lequel le PAT est pris en compte

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 3 : Promouvoir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie
- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 3 B et C de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS1) Une Europe plus intelligente : transformation économique innovante et intelligente
- FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque)

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1, FA 3.

Objectif stratégique 2 : Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde

Fiche mesure n° 2.C : Encourager le sport et la pratique locale des Activités de Pleine Nature, vecteurs de cohésion et de prévention santé

Contexte général :

Par la qualité de son patrimoine naturel et la douceur de son climat méditerranéen, le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est propice à la pratique des activités sportives et de pleine nature, dont le développement et la promotion nécessitent de poursuivre les efforts entrepris en matière d'équipements et de gestion des espaces, des sites et des itinéraires mais également d'animation et de structuration d'une offre de qualité.

Entre pratique sportive et immersion dans le milieu naturel, les activités de pleine nature présentent de nombreux bienfaits sur la santé physique et mentale des pratiquant-es. Dans un contexte de sédentarisation, de vieillissement de notre population et de baisse des pratiques physiques, ces activités sont une opportunité pour la santé des jeunes, des seniors dans une approche préventive, mais aussi pour offrir un cadre de vie agréable à destination de toute la population et d'une clientèle touristique.

En ce qui concerne les autres pratiques sportives, nous constatons de nombreux besoins en termes de renouvellement des équipements sportifs qui sont vieillissants et doivent être adaptés aux nouvelles attentes de la population. Par ailleurs, nous avons un enjeu en termes de rééquilibrage de l'offre sportive dans les communes bourg-centre et certains petits villages par rapport aux zones urbaines.

Inciter une pratique locale inclusive favorise aussi la découverte et la connaissance du territoire par les jeunes et plus largement les habitants-es. Les activités sportives et de pleine nature sont aussi vectrices de cohésion sociale et de dynamisme de la vie locale, grâce à une vie associative très dense et des dynamiques événementielles dans chacune des communes. Elles peuvent également être un levier pour un tourisme 4 saisons (cf. mesure 4D).

Objectifs et contenu de la mesure :

- Développer et gérer les aménagements et équipements sport santé collectifs
- Développer et gérer les aménagements et équipements pour les activités de pleine nature
- Soutenir les initiatives événementielles et opérations permettant de favoriser la pratique locale à tout âge,
- Réaliser les inventaires des équipements sportifs pour un développement équilibré
- Développer une offre inclusive de sport santé et pleine nature à destination de la population

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Aménagement pour l'accessibilité des plages aux personnes à mobilité réduite
- Equipements sportifs
- Création d'un écoparc multisport
- Parcours santé de proximité en milieu naturel ou semi-naturel
- Piscine naturelle
- Aménagement et équipement de sites d'activités de pleine nature (vélo, marche nordique, trail, escalade...)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Nombre d'actions en faveur du sport et des pratiques locales d'activités de pleine nature
Diversité des typologies de publics touchés par les actions de cette fiche mesure

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence
- CPER : Objectif stratégique 3 : Promouvoir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie
- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 3A de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS5) Une Europe plus proche des citoyens développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales - VOLET URBAIN - 4. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous - VOLET RURAL - 4. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1 et FA 4.

Objectif stratégique 2 : Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde

Fiche mesure n° 2.D : Valoriser les ressources culturelles du territoire (patrimoine, lieux, structures...) au service de la cohésion sociale et du développement économique

Contexte général :

Lieu de passage, de conflits, d'établissements humains et de villégiature, le Pays Pyrénées Méditerranée a construit une identité forte nourrie d'influences multiples. Elle s'exprime avec force et diversité dans toutes les formes culturelles, tangibles et intangibles, dans son patrimoine bâti et paysager. Une langue, le Catalan, que nous partageons avec nos voisin-es de Catalogne sud, affirme l'originalité de ce territoire. Cette richesse culturelle et patrimoniale est un formidable creuset de développement.

Sur la base d'un diagnostic culturel territorialisé et l'installation d'une Commission Culture-Cinéma, il s'agira dans les années à venir de poursuivre la dynamique engagée : forum biennal à destination des actrices et acteurs publics et privés, mise en place de temps de formation spécifiques pour les élu-es à la culture et les maires ou encore l'accueil des tournages de cinéma pour le développement de la filière audiovisuelle.

De nouvelles actions seront également pensées autour de la valorisation des ressources du territoire, du renforcement des réseaux et partenariats entre les actrices et acteurs culturels, de la culture mise au service de la cohésion sociale et de la culture comme levier de développement économique.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Se réapproprier la culture et l'identité du territoire, en lien notamment avec le transfrontalier
- Renforcer l'attractivité du territoire sur le plan culturel et développer la filière audiovisuelle afin de générer des retombées économiques
- Favoriser la créativité et le lien social en rapprochant les publics de la culture et la culture des publics
- Renforcer les réseaux et partenariats entre les acteurs pour une meilleure structuration et professionnalisation de l'activité culturelle

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Réhabilitation sites patrimoine industriel et culturel / Valorisation patrimoine historique (Fort Lagarde, Fort Bellegarde, parc du Château d'Aubiry...)
- Projets / exposition autour de la reconnaissance UNESCO Fêtes de l'Ours
- Cinémas
- Lieux de valorisation, espaces muséographiques, espace d'Interprétation (Histoire de l'exil, itinéraire, circuit patrimonial ...)

Dont projets inscrits au CPER :

- Restauration du château de Castelnuovo - MO : Département des PO
- Restauration du musée de Collioure - MO : Commune de Collioure
- Restauration du phare du Cap Béar et de ses bâtiments annexes - MO : CC ACVI

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Nombre de tournages audiovisuels accueillis sur le territoire

Nombre de personnes concernées par des opérations de mise en réseau des actrices et acteurs culturels

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence

- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 4 C de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS5) Une Europe plus proche des citoyens développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales - VOLET URBAIN - 4. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous - VOLET RURAL - 4. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous - VOLETS URBAIN ET RURAL - 6. Soutenir le développement du Massif des Pyrénées

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1 et FA 4.

Objectif stratégique 3 : Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt

Fiche mesure n° 3.A : Gérer, préserver et régénérer les milieux (naturels, forestiers...), les espèces et les continuités écologiques

Contexte général :

La région méditerranéenne est un point chaud de la biodiversité mondiale. Pour autant, c'est une des régions les plus affectées par les lourdes pressions sur l'environnement qui y existent et par le changement climatique.

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée présente une richesse importante et variée en termes d'espèces faunistiques et floristiques et d'habitats naturels grâce à la variabilité du relief, des conditions météorologiques, de la nature des sols...

Couvert pour 75 % de sa superficie par des Zonages Naturels d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), le territoire possède plusieurs espaces naturels protégés et gérés : 4 réserves naturelles nationales dont 1 classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, 1 réserve biologique domaniale, 2 arrêtés préfectoraux de protection de biotope, 9 sites Natura 2000.

La nature nous apporte de nombreux services écosystémiques.

Des orientations locales sont déjà affichées en lien avec la protection des espaces naturels, notamment dans les PCAET des 4 communautés de communes.

Étant couvert à 59% par la forêt, le Pays s'investit de manière importante dans la protection de la biodiversité et des milieux forestiers via l'animation d'une Charte Forestière de Territoire depuis 2001.

Pour autant, la biodiversité locale fait face à diverses menaces (artificialisation des sols, dégradation des sols par les intrants chimiques agricoles, changement climatique, surfréquentation des milieux, etc.) et présente des états de conservation variables.

Des collectivités territoriales, acteurs et actrices locaux mettent en place des actions directes ou indirectes en faveur de la biodiversité : Education à l'Environnement et au Développement Durable, végétalisation des zones urbaines, gestion d'espaces naturels, Atlas communal de la biodiversité, labellisations telles que Territoires engagés pour la nature...).

Il ressort aujourd'hui une nécessité de généraliser les bonnes pratiques (désartificialisation des sols, mise en place de continuités écologiques, protection de la ressource en eau) et d'aller plus loin via des actions de recherche, sensibilisation, formation, accompagnement ... avec une approche globale dans le domaine du développement économique (cf. OS 4 et 5) et de l'aménagement de notre territoire (cf. mesure 1A et OS 6).

Objectifs et contenu de la mesure :

- Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances
- Aménager en intégrant les enjeux de biodiversité au 1^{er} plan
- Préserver et régénérer les milieux, espèces et continuités écologiques
- Préserver les milieux naturels contre les pollutions par les macrodéchets
- Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire
- Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte
- Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Arboretum
- Plans de paysages / Etude TVB
- Sentier d'interprétation en milieu forestier, sentiers de découverte
- Projet intégré de maîtrise des pollutions des bassins versants (ex. du Réart)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

<p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation Artificialisation/ Désartificialisation nette sur le territoire (ha) Nombre de nouvelles labellisations TEN, ABC, Terre Saine</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</p> <ul style="list-style-type: none"> • CPER : Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient • En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 2 de la CIMP du CPIER • FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque
<p>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1 et FA 2. • Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture FEAMPA - Axe 1 : Maintien, gestion et régénération de la biodiversité des milieux marins et lagunaires

Objectif stratégique 4 : Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets

Fiche mesure n° 4.A : Ecoconcevoir les équipements collectifs sur notre territoire (économies d'énergie, EnR, gestion de l'eau, flux de déchets...)

Contexte général :

C'est via son Plan Climat Air Énergie Territorial 2019-2026 que le Pays est engagé dans une dynamique de transition énergétique et écologique à laquelle répond concrètement l'écoconception des équipements collectifs sur son territoire.

Notre Charte Forestière de Territoire promeut la filière bois locale avec l'emploi de matériaux biosourcés dans les opérations d'aménagement via un savoir-faire de qualité.

Pour autant, de nombreuses problématiques existent dans la conception des équipements collectifs sur le territoire : utilisation de matériaux polluants et peu adaptés aux conditions locales, bâtiments à faible performance énergétique, gestion de l'eau difficile ou encore gestion des déchets peu optimisée...

Ainsi, pour accélérer la dynamique d'écoconception des équipements collectifs sur le territoire, il s'agira d'abord de limiter les consommations d'énergie, en priorisant les besoins énergétiques essentiels dans les usages collectifs (sobriété) puis en réduisant la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin (efficacité).

Il sera également question de développer une production locale d'énergies renouvelables en mobilisant des sources et types de protagonistes diversifiés. Ensuite, il sera nécessaire de favoriser l'économie circulaire, via notamment une optimisation de la gestion de déchets (réduction à la source, réutilisation, recyclage) et un renforcement ou développement des filières locales et artisanales spécialisées dans l'écoconception du bâti (bioclimatisme, etc.).

Objectifs et contenu de la mesure :

- Optimiser l'information et l'accompagnement des collectivités
- Enrichir la connaissance du patrimoine public
- Développer et organiser la rénovation et la gestion des bâtiments publics
- Moderniser l'éclairage public
- Créer une souveraineté et une durabilité dans le secteur de l'aménagement / la construction avec des ressources et savoir-faire locaux : matériaux de construction et isolation biosourcés (bois, liège, paille, chanvre, etc.), sources énergétiques locales (bois énergie, solaire) (cf. mesure 4A)
- Diversifier les sources de productions d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics
- Analyser les gisements de production d'ENR potentiels et accompagner les projets
- Encourager les démarches en faveur des énergies renouvelables des entreprises
- Promouvoir les ENR en autoconsommation, le partage de l'énergie, les projets participatifs et citoyens
- Valoriser les ressources naturelles en renforçant la structuration des filières locales
- Optimiser de la gestion des déchets (collecte, traitement, valorisation)
- Réduire la production de déchets /combattre le gaspillage alimentaire /optimiser la gestion des déchets
- Développer des projets d'economie circulaire et notamment dans le réemploi / réparation/ réutilisation

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Rénovation énergétique de bâtiments / équipements publics
- Végétalisation des équipements / infrastructures
- Bois-énergie : réseau de chaleur biomasse
- Collecte séparative des biodéchets
- Détournement de déchets en déchèterie
- Développer le modèle de consigne en lien avec la vente en circuit court

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Energie économisée, GES évités

Nombre d'équipements collectifs écoconçus

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
- FEDER - (OS1) Une Europe plus intelligente : transformation économique innovante et intelligente
- FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque
- FEDER - (OS3) Une Europe plus connectée : mobilité et connectivité des TIC

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1 et FA 3.

Objectif stratégique 4 : Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets

Fiche mesure n° 4.B : Faire des Zones d'activités et équipements à vocation économique, un levier de l'économie verte et bleue responsable (matériaux biosourcés, réemploi...)

Contexte général :

Aujourd'hui, au regard des transformations rapides et des crises qui s'enchaînent, notre économie se doit d'évoluer et de s'adapter en se basant sur nos forces (agriculture, tourisme, œnotourisme, TPE-PME...).

Les Zones d'Activités Economiques sont parfois synonymes d'étalement urbain, en concurrence des activités commerciales présentes en centres-villes et constituent des pôles générateurs de déplacements. Les ZAE constituent aussi des viviers en termes d'emplois et de dynamiques entrepreneuriales.

La création de structures telles que le CAP à Argelès-sur-Mer ou Vall'Up à Céret en témoignent.

Il s'agit à l'avenir de combiner, d'un côté le dynamisme économique, avec la création et le développement d'entreprises, et de l'autre, la sobriété énergétique, matérielle et spatiale, le tout en renforçant son caractère inclusif et résilient.

Dans ce contexte, la coopération public/privé est primordiale.

L'optimisation et l'aménagement des zones d'activité du territoire est un enjeu majeur des prochaines années pour concilier dynamisme économique et sobriété foncière.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Aménager, adapter et optimiser les zones d'activités économiques du territoire pour répondre aux enjeux du changement climatique (cf. mesure 4B)
- Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises
- Orienter le développement économique du territoire vers une économie vertueuse en s'appuyant sur le marketing territorial
- Anticiper les besoins de l'économie bleue et de l'économie verte
- Encourager les opérateurs à utiliser des matériaux locaux, biosourcés et/ou recyclés pour les constructions et équipements
- Développer des outils et process favorisant l'économie circulaire
- Intégrer les principes de l'Ecologie Industrielle et Territoriale pour réduire l'utilisation de ressources et les déchets générés, et créer des opportunités économiques
- Proposer aux acteurs économiques des accompagnements, formations et sensibilisations à la transition écologique
- Favoriser la réhabilitation de friches industrielles, immobilières ou agricoles
- Soutenir l'aménagement et/ou la réhabilitation de locaux et services d'accueil et d'accompagnement des entreprises (pépinières, ateliers relais, tiers lieux, espaces de coworking, antennes délocalisées, hôtels d'entreprises, maison de l'économie...)



Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Pôle Economie Bleue
- Maisons / boutiques de producteurs / pôles agricoles
- Institut Régional de la Sommellerie Sud de France (à Thuir et Mas Reig à Banyuls-sur-Mer)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

<p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</p> <p>Nombre de ZAE aménagées, adaptées et/ou optimisées sur le territoire au regard du changement climatique</p> <p>Nombre de friches immobilières et/ou industrielles réhabilitées</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</p> <ul style="list-style-type: none"> • CPER : Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence • CPER : Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient • FEDER - (OS1) Une Europe plus intelligente : transformation économique innovante et intelligente • FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque • FEDER - (OS3) Une Europe plus connectée : mobilité et connectivité des TIC
<p>Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1, FA 3 et FA 4.</p>

Objectif stratégique 4 : Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets

Fiche mesure n° 4.C : Accompagner la transition de l'agriculture, de la pêche et de la distribution (circuits courts)

Contexte général :

Du fait de sa géographie, le Pays Pyrénées Méditerranée présente une grande diversité de productions.

Tous les secteurs d'activités de l'alimentation y sont présents du primaire au tertiaire : productions agricoles, élevage, pêche, transformation agroalimentaire, production artisanale, restauration et distribution... La majorité des productions sont de qualité, en agriculture raisonnée ou Bio et bénéficient de labels. Les productions de la pêche artisanale se caractérisent par leur fraîcheur et leur diversité, tout au long de l'année et en fonction des conditions de mer car issue en grande majorité de la filière des petits métiers.

Cependant, la crise sanitaire a révélé l'urgence de renforcer les circuits de proximité, d'accélérer le processus de transition écologique, de relocalisation de l'agriculture et de proposer une alimentation plus saine, plus sûre et accessible à tout le monde (cf. mesure 2B).

Le diagnostic du Projet Alimentaire Territorial a permis de collecter de nombreuses données sur les potentialités du territoire et les perspectives de développement du système alimentaire local. Aujourd'hui, la surface agricole utile (SAU) du Pays Pyrénées Méditerranée est estimée à 31% du territoire : une surface à développer et gérer durablement pour tendre vers l'autonomie alimentaire.

30% des surfaces cultivées sont en agriculture biologique, un nombre encore insuffisant au vu du changement climatique. La production de céréales ne représente que 0,2% de l'occupation des sols et le maraîchage 1%.

Concernant la distribution, les circuits sont très différents selon les filières. On constate ainsi que pour la filière viande finies, 100% des produits sont vendus sur le département majoritairement sur des marchés de plein vent et fêtes de producteurs et productrices. Toutefois l'offre ne représente que 5 % de la consommation départementale totale. On observe sur la filière fruits et légumes une dynamique contraire ; celle-ci s'organise autour d'un modèle d'expédition dominant. Seulement 25% des producteurs et productrices de fruits, légumes et aromates commercialisent une partie de leur production en circuits-courts. On observe également des difficultés à activer le levier de la commande publique des collectivités pour favoriser les circuits de proximité notamment pour l'approvisionnement de la restauration collective.

Il convient d'aller plus loin pour effectuer notre transition agricole et alimentaire.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Préserver, augmenter la surface utile agricole (SAU) en s'appuyant sur la reconquête de foncier
- Favoriser des modes de gestion dans le respect des ressources naturelles
- Accompagner le secteur viticole dans l'adaptation au changement climatique
- Favoriser, accompagner et développer les systèmes agroécologiques
- Accompagner et développer la production locale de légumineuses
- Favoriser et accompagner la petite pêche durable
- Favoriser les circuits courts et de proximité en ciblant tous les canaux de distribution et de transformation de la production locale (cf. mesure 4 E)

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Gestion / revalorisation de friches
- Equipements pour transformation (porteur de projet agricole ou entreprise agroalimentaire)
- Atelier de découpe de viande (porteur de projet agricole ou entreprise agroalimentaire)
- Boutiques paysannes / maisons de producteurs (éventuellement sur partie « boutique »)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Evolution de la surface utile agricole

Evolution du nombre de points de vente en circuit-court et de proximité

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence
- CPER : Objectif stratégique 3 : Promouvoir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie
- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 3 B et C de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS1) Une Europe plus intelligente : transformation économique innovante et intelligente
- FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1 et FA 3.

- Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture FEAMPA -
- Axe 2 : Valorisation et promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture, des productions, des savoir-faire et du patrimoine local
- Axe 3 : Partenariat et innovation pour accélérer la transition de l'économie bleue durable du territoire

Objectif stratégique 4 : Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets

Fiche mesure n° 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient

Contexte général :

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est reconnu au niveau régional pour son intérêt touristique avec deux « Grands Sites Occitanie » : « Collioure en côte Vermeille » et « Le massif du Canigó en pays Catalan ». En effet, la situation particulière de notre territoire, au sein du Massif des Pyrénées, à proximité immédiate de l'Espagne et de la mer Méditerranée ainsi que son climat, en font un cadre de vie d'une grande qualité qui contribue à son attractivité touristique.

Sa richesse patrimoniale, ses sources thermales, sa culture et les nombreuses activités de pleine nature proposées sont des atouts supplémentaires pour répondre aux aspirations actuelles de nombreuses clientèles touristiques. Ces activités touristiques (balnéaires, thermales, Activités de Pleine Nature) présentant cependant une saisonnalité forte ainsi qu'une répartition géographique hétérogène (ex : la ville d'Argelès-sur-Mer passe de 10 000 à 150 000 habitant-es pendant l'été).

C'est pourquoi, il est important de poursuivre les efforts de diversification de l'économie touristique qui contribue au rallongement des ailes de saisons et donc à une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et dans l'espace.

Le changement climatique menace notre économie touristique, avec l'impossibilité pour certaines filières de fonctionner lors des vagues de chaleur ou des périodes de sécheresse... Il s'agit alors de repenser les activités de notre territoire en les adaptant à ces changements, aux nouvelles attentes des clientèles.

D'autre part, les ressources du territoire : biodiversité, espaces naturels, énergie... et en particulier l'eau, présentent au regard des changements et des crises que l'on connaît, une vulnérabilité plus forte. C'est pourquoi une attention toute particulière doit être portée à l'impact des activités touristiques sur ces ressources et à la mise en œuvre des actions d'atténuation nécessaires.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Soutenir les actions de diversification de l'offre touristique territoriale : valorisation des patrimoines, structuration des activités de pleine nature...
- Sensibiliser les clientèles touristiques sur la vulnérabilité des ressources du territoire
- Accompagner les actions de mobilités durables touristiques (cf. mesure 6A)
- Accompagner les actions d'économie d'eau et d'énergie dans les hébergements et infrastructures touristiques
- Expérimenter de nouvelles formes de tourisme
- Soutenir les actions d'adaptation aux changements climatiques

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Création d'un local relai vélo / relai-étape Eurovéloroute 8 (abri avec sanitaire, box de stationnement et borne de recharge) (dispositifs en cours de révision)
- Circuit patrimonial avec signalétique adaptée pour mise en valeur du patrimoine bâti et végétal (dispositifs en cours de révision)
- Gîtes ruraux communaux Hébergement insolite, labellisé (dispositifs en cours de révision)
- Requalification touristique, environnementale, culturelle (phare du Cap Béar, Anse de Peyrefite)
- Mise en valeur et sécurisation du sentier du littoral (dispositifs en cours de révision)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Nombre d'actions de diversification de l'offre touristique territoriale
Equipements labellisés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence
- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 3 A de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS1) Une Europe plus intelligente : transformation économique innovante et intelligente
- FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque
- FEDER - (OS5) Une Europe plus proche des citoyens développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales - VOLET URBAIN - 4. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous - VOLET RURAL - 4. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous - VOLETS URBAIN ET RURAL - 6. Soutenir le développement du Massif des Pyrénées

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1, FA 2, FA 3 et FA 4.

Objectif stratégique 4 : Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets

Fiche mesure n° 4.E : Accompagner les commerces de proximité et la mutation du secteur économique (logistique, thermalisme...)

Contexte général :

Au regard des changements rapides et des crises que nous connaissons, nos filières économiques se doivent d'évoluer, de s'adapter et de se diversifier pour faire preuve de plus de résilience.

Avec le développement très important du e-commerce et des zones commerciales, certains commerces de proximité des centres-villes connaissent des difficultés pour maintenir leur activité. Essentiel à la dynamisation des villes et des villages, ces entreprises se doivent de développer de nouveaux services avec le soutien des collectivités qui peuvent agir sur les espaces publics, les locaux commerciaux ou encore l'animation. Cet accompagnement est particulièrement prégnant dans les communes Bourgs-Centres du territoire faisant l'objet d'une contractualisation.

Les secteurs économiques de notre territoire fortement pourvoyeurs d'emplois : logistique, industrie, santé, thermalisme... font face à des défis majeurs liés aux crises sanitaires, énergétiques, économiques et sociales qui leurs imposent de s'adapter, de se diversifier et de faire évoluer leur modèle économique, voire de saisir les opportunités, dans un environnement macro-économique incertain à court, moyen et long terme. Ces changements nécessitent des évolutions structurelles, des emplois et des compétences au travers de l'innovation, de la relocalisation des approvisionnements... pour que les entreprises restent compétitives et répondent aux enjeux de la transition écologique.

Ainsi, notre territoire, ses acteurs et actrices publics du développement économique se positionnent comme facilitateurs dans cette démarche de transition que doivent engager nos entreprises, autant en termes d'accompagnement et d'ingénierie, de mobilisation du foncier, d'évolution des emplois et des compétences, d'approvisionnement en matière première, d'économie circulaire, d'innovation...

Objectifs et contenu de la mesure :

- Accompagner les projets d'adaptation et de diversification des entreprises au enjeux de la transition écologique
- Soutenir les opérations de redynamisation des commerces de proximité (Contrat Bourg-Centre)
- Accompagner les entreprises dans la sobriété énergétique
- Accompagner les entreprises sur l'évolution des emplois et des compétences
- Favoriser les chaînes d'approvisionnement des matières premières locales
- Favoriser et soutenir les projets d'économie circulaire entre les entreprises (cf. mesure 5A)
- Accompagner l'innovation dans les entreprises (cf. mesure 5A)
- Soutenir les projets de mobilisation du foncier et de l'immobilier d'entreprise

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité
- Prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Villages de producteurs et d'artisans (dispositifs en cours de révision)
- Opération de reconquête des friches artisanales et industrielles

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation
Nombre d'entreprises accompagnées dans leur mutation
Nombre de commerces de proximité soutenus

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 3 : Promouvoir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie
- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 2 de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS1) Une Europe plus intelligente : transformation économique innovante et intelligente
- FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque
- FEDER - (OS5) Une Europe plus proche des citoyens développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales - VOLETS URBAIN ET RURAL - 6. Soutenir le développement du Massif des Pyrénées

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1, FA 3 et FA 4.

Objectif stratégique 5 : Tendre vers une économie dynamique et vertueuse

Fiche mesure n° 5.A : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les dynamiques entrepreneuriales en structurant les filières locales (filière bois, économie circulaire...) notamment par la formation

Contexte général :

La prise en compte des enjeux économiques a toujours été au centre des stratégies élaborées par le Pays Pyrénées Méditerranée. En effet, notre territoire connaît un taux de chômage parmi les plus élevés de la Région Occitanie malgré son dynamisme économique : Le territoire est marqué par un taux de chômage important, de 18,6% en 2018 contre 14,6% pour la Région Occitanie. La part de jeunes en difficulté d'insertion est particulièrement préoccupante.

C'est pourquoi durant la période précédente, 2014-2021, des dispositifs spécifiques ont été créés, mobilisés et mis en œuvre dans un objectif de développement économique.

Le programme européen LEADER, avec pour thématique « la dynamisation de l'économie locale » a permis, d'une part, d'aider à la création et au développement de dizaines de TPE-PME, mais également de participer au financement des services et infrastructures d'accompagnement des entreprises (pépinières, tiers-lieux, chargés de développement économique, etc.). Sont venus s'ajouter d'autres programmes européens plus spécifiques comme le GALPA FEAMP pour le secteur de la pêche, l'ATI FEDER pour le Très Haut Débit, le POCTEFA pour la race Vache de l'Albère (ALBERASPASTUR)...

Notre économie doit saisir les opportunités des nouvelles filières motrices de la transition écologique. L'accompagnement des entreprises continue à être essentielle pour les aider dans cette mutation.

La ressource humaine sera la clé de réussite de la transition.

Il s'agira de tendre vers la formation des acteurs à la transition économique, écologique et sociale ; la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; la création de formations spécifiques ou encore vers la relocalisation des outils de formation des filières majeures du territoire.

L'aspect social inhérent à la transition écologique passera également par le développement de dispositifs économiques à vocation sociale tel que le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'appui à l'insertion par l'activité économique ou encore de développement de Territoires Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD).

Objectifs et contenu de la mesure :

- Accompagner et soutenir la filière ESS
- Susciter et accompagner le développement de nouvelles filières bénéfiques à la transition écologique
- Encourager le développement de la filière bois et sa structuration
- Développer les formations à destination des salariés et entrepreneurs
- Sensibiliser, former et communiquer sur les modalités de mise en œuvre de l'économie circulaire
- Favoriser la Recherche et Développement sur les filières locales et sur l'économie circulaire
- Créer des outils financiers locaux (crowdfunding local, monnaie locale, fonds publics locaux...)

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive



Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Tiers-lieux pour booster l'innovation sociale (dispositifs en cours de révision)
- Formation dans les tiers-lieux (DEFI'OCC)
- Développement de la filière "plantes à parfum, aromatiques et médicinales" (dispositifs en cours de révision)

- Développement d'un cursus universitaire Economie Bleue avec l'Université de la Sorbonne
- Nouveaux Territoires Engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets (NTE)
- Recyclerie
- Création d'un pôle Bois

Dont projets inscrits au CPER :

- **EMeR** - Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Filières locales dynamisées ou structurées (dont nombre d'opérations de développement de l'économie circulaire)

Création d'emplois dans l'ESS, les filières locales...

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 4 : Favoriser l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté et l'exclusion
- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 3 C de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS1) Une Europe plus intelligente : transformation économique innovante et intelligente
- FEDER - (OS5) Une Europe plus proche des citoyens développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales - VOLETS URBAIN ET RURAL - 5. Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure - 6. Soutenir le développement du Massif des Pyrénées

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1, FA 3 et FA 4.

Objectif stratégique 6 : Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois

Fiche mesure n° 6.A : Favoriser les mobilités décarbonées pour les biens et les personnes

Contexte général :

Territoire à dominante rurale, le Pays Pyrénées Méditerranée présente une forte dépendance à l'usage des véhicules thermiques : 84 % des déplacements domicile - travail dont 60 % concernent des trajets inférieurs à 10 km. Les déplacements quotidiens de la population s'articulent autour de bassins de vie localisés le long de la vallée du Tech structurant spatialement notre territoire. Le transport est ainsi le principal secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire (54 % des émissions).

Il convient de viser la réduction de l'usage des transports fonctionnant aux énergies fossiles, dans la mobilité quotidienne et touristique mais également dans le secteur de la logistique.

Une partie du territoire est enclavée et desservie difficilement par les réseaux de transports collectifs. Le Transport à la Demande, les systèmes favorisant le covoiturage et l'autopartage sont encore peu développés ou méconnus des habitants et le maillage cyclable insuffisant pour proposer une alternative sécurisée et concurrentielle à la voiture.

De plus, de la possibilité de se déplacer dépend toujours l'accès à l'emploi (23,7% des jeunes du territoire sont concernés par des difficultés d'insertion.), à l'éducation, aux services de santé, à la consommation et aux loisirs.

L'accès à la mobilité dans des conditions de sécurité optimum est donc aussi un enjeu de cohésion territoriale et sociale.

La prégnance de l'automobile n'est pas sans générer d'autres problématiques en matière de saturation des réseaux routiers, de pollutions, de nuisances sonores, d'accidentologie, de stationnement... La place réservée aux différents modes de déplacement dans les villages a aussi un impact sur la qualité des espaces de vie (cf. mesure 1A).

L'intermodalité et les mobilités partagées favorisent la socialisation et participent à lutter contre l'isolement social. Les modes actifs constituent également un vecteur de santé.

La transition vers une mobilité décarbonée, partagée et soutenable est donc un enjeu fort et transversal pour le Pays Pyrénées Méditerranée Elle induit en effet la réalisation de stratégies partagées de mobilité durable et accessible à une échelle structurante que représente le Pays Pyrénées Méditerranée de concert avec les Communauté de communes et la Région, Autorité Organisatrice la Mobilité. Le Pays Pyrénées Méditerranée lance en 2023 l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Mener les études opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre des projets de mobilité durable
- Mettre en œuvre les investissements nécessaires à la sécurité des déplacements
- Développer un maillage cyclable cohérent, sécurisé et continu
- Développer les infrastructures de multimodalité
- Améliorer la qualité de l'offre des transports en commun
- Développer de nouveaux usages partagés de la voiture
- Sensibiliser les habitants aux mobilités actives et à l'intermodalité
- Cultiver des espaces publics de qualité en diminuant la place de la voiture en ville (cf. mesure 1A)
- Accompagner des dynamiques entrepreneuriales dans une dynamique de transition sur les sujets de mobilité (cf. mesure 4B)

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Equipements et infrastructures cyclables (mobilier urbain adapté, conciergeries à vélo, boucles cyclables touristiques...) (Plan Vélo)
- Nouvelles solutions de mobilité durable / intermodalité (aires multimodales, covoiturage solidaire, TAD, navettes...) / Nouveaux services à la mobilité

- PEM ferroviaires en phase pré-opérationnelle (études)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Evaluation du report modal dans les pôles générateurs de mobilité
Evolution du linéaire des infrastructures cyclables

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
- FEDER - (OS3) Une Europe plus connectée : mobilité et connectivité des TIC

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1, FA 3 et FA 4.

Objectif stratégique 6 : Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois

Fiche mesure n° 6.B : Développer les services, équipements et filières permettant un numérique vertueux pour tout le monde

Contexte général :

Lors de l'élaboration de son Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, le Département des Pyrénées-Orientales notait en 2017 des disparités territoriales importantes d'accès à la téléphonie mobile et à Internet, accès qui était par ailleurs identifié comme essentiel notamment pour l'attractivité et le développement économique locaux.

La problématique semblait alors particulièrement aiguë en matière de déploiement de la fibre, et limitait de fait l'impact d'actions en matière de développement de services et d'activités autour du numérique. En parallèle, les collectivités territoriales faisaient état d'actions portées en la matière (dématérialisation de procédures, services interactifs en ligne, projets open data, etc.).

Depuis, la situation a considérablement évolué, notamment via l'engagement du Département dans la construction de son réseau public Très haut débit qui a permis de généraliser l'accès à la fibre. Forts de ces nouvelles infrastructures, mais également des enseignements et du recul que nous avons à présent sur les impacts du numérique en matière sociale, environnementale, et de sécurité, il s'agit à présent :

- D'assurer un accès aux services numériques à tout le monde, en travaillant à la fois sur les infrastructures, les équipements et la médiation, tout en restant vigilant à garder un "mix informationnel" (en conservant des canaux d'information autres que numériques)
- De faire converger transition numérique et écologique en misant sur la sobriété (Low Tech), sur l'efficacité des usages, et en mettant le numérique au service de la lutte contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité
- De prendre des mesures face aux enjeux de sécurité qui s'imposent à nous compte tenu de la montée en puissance de la cybermalveillance.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Assurer une couverture équitable du territoire (HD/THD, téléphonie mobile)
- Favoriser un accès pour tout le monde aux outils (ordinateurs, smartphones etc.), supports des services numériques
- Sensibiliser aux usages du numérique (sobriété, lutte contre les freins psycho-sociaux...) et assurer une alternative non-numérique
- Développer les filières du réemploi et du reconditionnement des appareils numériques (cf. mesure 5A)
- Développer l'innovation frugale, diffuser les Low Tech (cf. fiche mesure dotation innovation expérimentation)
- Développer les Green Tech (cf. fiche mesure dotation innovation expérimentation)
- Développer un numérique vecteur de progrès social (services supports de la collaboration, des communs, etc.)
- Promouvoir la cybersécurité (sensibilisation, formation...)

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- En réflexion, en lien avec future dotation innovation expérimentation

Dont projets inscrits au CPER :

- **3START** - Innovation center Banyuls-sur-Mer

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Nombre de dispositifs de formation ou médiation ou d'actions de sensibilisation à la cybersécurité mises en place

Objectif stratégique 7 : Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale

Fiche mesure n° 7.A : Accompagner la mobilisation en faveur des transitions

Contexte général :

L'accompagnement de la mobilisation des outils, des actrices et acteurs de son territoire en faveur de la transition écologique est au cœur de l'action du Pays Pyrénées Méditerranée. Ainsi, à travers les principes de sa stratégie, le Pays ancre l'inclusivité, l'écoute de l'humain et la coopération dans son action territoriale.

La transition écologique repose en effet sur la multitude d'actrices et d'acteurs du territoire et les coopérations qui se construisent entre eux pour des actions communes et impactantes : Communautés de communes, communes, associations, actrices et acteurs économiques et agricoles, citoyens..

La réussite de ces actions de transition repose sur une animation et un accompagnement des réseaux d'actrices et acteurs, rôle que le Pays investit au sein de son territoire.

A travers ses actions en ingénierie territoriale, il cherche à favoriser une consolidation des liens et des outils existants, mais aussi à pousser l'innovation des nouveaux outils et modes de coopération, prérequis nécessaires à l'accélération des transitions. En effet, les projets innovants qui émergent pour répondre aux besoins de transitions supposent des besoins d'expertise technique et financière.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Déployer la réalisation d'études permettant de réaliser des projets en faveur de la transition écologique sur le territoire
- Mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des actrices et acteurs locaux à la transition écologique et énergétique pour permettre l'émergence de projets innovants
- Renforcer la mise en réseau et la mutualisation en favorisant la capitalisation des expériences de terrain
- Encourager des projets de recherche-action, d'expérimentation et d'essaimage de nouveaux modèles de développement vertueux
- Conseiller, assister, apporter de l'expertise aux actrices et acteurs locaux dans le cadre de la transition écologique et énergétique
- Animer des actions ciblées dans le cadre de la transition écologique et énergétique



Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Expérimentation d'une collecte sélective des biodéchets en PAP (avant déploiement plus large) et prévention des déchets verts
- En réflexion, en lien avec future dotation innovation expérimentation

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Nombre de projets accompagnés

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient
- FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque)
- FEDER - (OS4) Une Europe plus sociale : socle européen des droits sociaux

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : ces opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1.

- Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture FEAMPA -
- Axe 3 : Partenariat et innovation pour accélérer la transition de l'économie bleue durable du territoire